

RAPPORT D'ACTIVITÉ URPS SAGES-FEMMES

2024



SOMMAIRE

01. Mot de la Présidente

02. Rapport moral

1. Améliorer la santé des femmes : promouvoir la santé sexuelle (p.8)
2. Prévenir pour mieux guérir (p.9)
3. Participer à l'amélioration des pratiques professionnelles à l'aide d'outils (p.10)
4. Comprendre les aspirations pour l'exercice pluriprofessionnel (p.10)
5. Intégrer les sages-femmes dans le SAS (p.11)
6. Se rencontrer pour mieux collaborer (p.12)
7. Connaître et faire connaître (p.12)

03. Rapport d'activité

1. Focus sur les CPTS (p.17)
2. Sages-femmes au coeur des CPTS : quel bilan 4 ans après ? (p.18)
3. Soirée "Sorties de maternité, quel avenir ?" (p.23)
4. Actions départementales (p.24)
5. Zoom sur la ville de Paris (p.25)
6. Appel à projet périnatalité (p.31)

04. Perspectives 2024

INTRODUCTION



Depuis 2010, les Unions Régionales des Professionnels de Santé représentent les professionnels libéraux de leur région, et sont les interlocuteurs privilégiés des tutelles (ARS, CPAM...) pour les représenter.

Ces associations sont des interlocuteurs privilégiés pour représenter les professionnels libéraux à l'échelle régionale, et assurer le lien entre politiques de santé, évolutions organisationnelles et technologiques d'une part, et professionnels de terrain d'autre part . Les URPS sont financées par les cotisations URSSAF des professionnels libéraux, et peuvent bénéficier d'autres financements. Les financements sont variables d'une profession à l'autre, qui ne bénéficient pas des mêmes moyens pour leurs actions. C'est ce que pointe du doigt un récent rapport de la Cour des Comptes sur la gestion des URPS.

Pourtant, l'URPS constitue un dispositif intéressant car il propose une représentativité globale à l'échelle régionale, et vient en support de déclinaisons plus locales. Le modèle des Agences Régionales de Santé qui s'appuient sur leurs délégations départementales est en miroir de ces URPS régionales qui peuvent s'appuyer sur les CPTS, réseaux et autres dispositifs de coordination.

Depuis 2020, l'URPS Sages-femmes Ile-de-France bénéficie d'un financement annuel lui permettant de mener des actions plus ambitieuses, et de salarier une chargée de mission dont les missions ont été élargies au fil des besoins.

RAPPORT MORAL



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les grands défis de la santé restent à venir : indicateurs de périnatalité, démographie et vieillissement de la population, santé environnementale... plus que jamais, nous savons que la santé est largement conditionnée par des facteurs sociaux, économiques, environnementaux sur lesquels nous avons le pouvoir d'agir. Le vieillissement de la population soulève aussi des questions sur la soutenabilité du modèle actuel, tant sur le plan du financement des retraites que de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Plus que jamais, il est de notre responsabilité d'accompagner les citoyens pour améliorer leur santé globale et leur espérance de vie en bonne santé.

Notre rôle en tant qu'URPS est également d'accompagner les professionnels de santé dans cet environnement en mutation, de plus en plus vite. Repenser le soin, accompagner la transition numérique et l'adoption de nouveaux outils, accélérer la collaboration pluri-professionnelle, autant d'enjeux auxquels nous consacrons notre énergie

L'année 2024 fut également marquée par la parution du zonage et le refus de l'URPS de se conformer aux règles de validation, afin de mettre en lumière l'inadéquation de la méthodologie avec les réalités territoriales.

Aujourd'hui, nous partageons avec vous notre bilan pour l'année 2024.



AVANT PROPOS

Les sages-femmes sont une profession en pleine mutation, avec une évolution notable ces dernières années. Nombre d'entre elles ont fait le choix silencieux de travailler différemment, et ont déserté les maternités pour se reconvertir ou développer une activité libérale de plus en plus étoffée.

Même si chaque être humain venu au monde a croisé au moins une sage-femme dans les premières minutes de sa vie, il finit en grandissant par méconnaître le rôle de ces professionnelles expertes de la santé féminine comme leur nom l'indique.

Cette évolution de leur pratique a pu faire l'objet d'incompréhension et de spéculations, alimentées par la méconnaissance de leur formation et du caractère médical de leur exercice, sans réelle tentative de compréhension profonde du phénomène. Il est encore fréquent de confondre les sages-femmes avec les professions paramédicales, avec les confusions que cela engendre, sans rapport avec le respect que mérite chacune de ces professions.

Les sages-femmes sont devenues un acteur incontournable pour des millions de femmes pour leur suivi gynécologique, périnatal, orthogénique, échographique. Leur recherche de reconnaissance et de légitimité les pousse de plus en plus à entreprendre des formations exigeantes afin de répondre au mieux aux enjeux de leur pratique clinique. Mais la sage-femme ne peut vivre seule, comme chacun d'entre nous, elle a besoin de pouvoir s'appuyer sur d'autres pour garantir la meilleure prise en charge aux patientes, en particulier sur les médecins et les gynécologues. Dès lors, de plus en plus de collaborations intéressantes voient le jour, via des structures d'exercice collectif et des collaborations territoriales.

Apprendre à mieux se connaître pour mieux travailler ensemble, tel est l'enjeu pour offrir le meilleur service aux femmes et aux familles. D'énormes avancées ont eu lieu sur ce volet ces dernières années. C'est le sens de l'Histoire, et l'URPS oeuvre pour accompagner cette transition vers une pratique médicale collaborative et transversale.

FOCUS SUR L'URPS SAGES-FEMMES ILE-DE-FRANCE

L'URPS sages-femmes Ile-de-France est une petite structure qui compte actuellement 10 membres, dont 6 font partie du bureau :

Composition du Conseil d'Administration

- Noëlle Cayarci (75016)
- Lauriane Chabre-Dumontet (94)
- Aurélie Demonchy (77)
- Prisca Wetzel-David (75008)

dont membres du Bureau

- Lise El Omari, Présidente (75018)
- Camille Courcier, Vice-Présidente (91)
- Chloé Fillon, Vice-Présidente (93)
- Marie-Hélène Nicquevert, Trésorière (77)
- Charlotte Gauthier, Secrétaire (78)
- Ornella Ferrari, Secrétaire Adjointe (92)

L'URPS sages-femmes compte également une chargée de mission afin d'assurer la montée en charge des actions de l'URPS SF IDF. Compte tenu de ses ressources humaines limitées, l'URPS SF IDF adopte une structure agile pour mener à bien ses missions.

RAPPORT MORAL

L'année de l'URPS sages-femmes a été riche en sollicitations et projets auxquels le plaisir de participer fut guidé par la dynamique que nous portons en matière d'amélioration de la santé des femmes et des familles, de pluri professionnalité, d'ouverture au monde et à l'innovation technologique et organisationnelle.

L'URPS salue les collaborations menées avec l'Agence Régionale de Santé, avec les autres URPS dont le rôle au sein de l'AIUF, avec les maternités et DSRP, avec l'Assurance Maladie et tous les autres partenaires.

Parmi les missions portées depuis quelques années, les travaux relatifs à la place des sages-femmes dans les CPTS et l'amélioration du lien ville-hôpital détaillés dans le rapport d'activité.

De nouvelles missions sont apparues, initiées par l'URPS, ou accueillies au gré des sollicitations, dont nous vous présentons le bilan. La participation aux missions permanentes comme les Permanences Locales d'Aide à l'Installation ne seront pas détaillées ici puisqu'elles sont intégrées au rapport d'activité de l'Association Francilienne Inter URPS, ni la participation de l'URPS à l'Observatoire des Ressources Humaines en Santé initié par l'Agence Régionale de Santé.

01. Améliorer la santé des femmes : promouvoir la santé sexuelle

La santé sexuelle, lorsqu'elle est considérée de manière positive, s'entend selon l'Organisation Mondiale de la Santé comme une "approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que comme la possibilité de vivre des expériences sexuelles agréables et sûres, exemptes de coercition, de discrimination et de violence."

Les sages-femmes sont en première ligne dans l'amélioration de la santé sexuelle en ville, avec le développement constant de leur activité en gynécologie. Dans cette dynamique, l'URPS sages-femmes a initié un groupe de travail interne et défini les axes prioritaires :

- la prévention des violences sexuelles avec un focus sur l'information et le consentement
- des actions concrètes face à la recrudescence des IST
- l'amélioration de dépistage de l'HPV et de la vaccination

Pour chaque axe, des enquêtes et actions auprès des sages-femmes et des partenariats stratégiques seront développés sur 2025 et 2026.

En parallèle de cette approche, l'abord positif de la santé sexuelle a débouché sur l'organisation d'une journée offerte par l'URPS SF IDF sur les outils en sexologie pour les sages-femmes en cabinet libéral, qui aura lieu en Avril 2025.

02. Prévenir pour moins guérir

Lancé en 2023, Mon Bilan Prévention est un programme national visant à renforcer la prévention en santé en France. Il offre aux citoyens un bilan de santé personnalisé, permettant d'évaluer les facteurs de risque individuels et d'adopter des mesures préventives adaptées.

Quand on connaît l'impact des comportements et de l'environnement sur le risque de développer une maladie chronique, notamment les maladies cardio-vasculaires, le diabète et le cancer, la prévention devient un enjeu essentiel et prioritaire pour améliorer la santé des individus sur le long terme.

Mon Bilan Prévention, bien qu'insuffisamment valorisé financièrement en regard du temps de consultation, est le dispositif mis en place pour ces actions de prévention globale. Il peut être réalisé par les médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens.

Afin de favoriser le déploiement de ce nouvel outil en consultation, l'URPS SF IDF a travaillé en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie afin d'organiser deux webinaires à destination des sages-femmes libérales qui ont réuni une quarantaine de sages-femmes, afin de leur présenter plus en détail et répondre à toutes les questions qu'elles sont susceptibles de se poser.

The screenshot shows a slide from a webinar. At the top left are the logos for the French Republic, ARS (Agence Régionale de Santé), and URPS. The title of the slide is 'Présentation du dispositif'. The main content includes a list of bullet points: a 30-minute appointment with users to discuss health issues and co-construct a plan; an objective to create a prevention pathway and fight social and territorial health inequalities; four target age groups (18-25, 45-50, 60-65, 70-75); and four professional roles (IDE, Pharmacists, Midwives (3%), Doctors). A grey box at the bottom contains 'Résultats de l'expérimentation dans les Hauts de France en novembre 2023 : Points positifs : Allocation d'un temps spécifique pour se consacrer à la prévention avec un tarif approprié pour ce service' and 'Points négatifs : CSP+'. On the right side, there are three small video thumbnails with names: ZANCHI, Roberta (ARS-IDF), Sylvie Eskénazi, and ARQUILLIERE, Eline.

03. Participer à l'amélioration des pratiques professionnelles à l'aide d'outils

Afin de contribuer à l'amélioration et l'harmonisation des pratiques professionnelles, l'URPS SF IDF a constitué un groupe de travail chargé de concevoir des outils pratiques pour le quotidien des sages-femmes basés sur les recommandations en vigueur.

Il a été convenu de concevoir des fiches cliniques pratiques à utiliser en cabinet, et pouvant être enrichies au fil du temps (**Annexe 1**).

Les trois premières fiches pratiques concernent :

- la cystite aiguë simple chez la femme
- le suivi du risque infectieux urinaire chez la femme enceinte
- l'utilisation de l'EPDS scale (échelle d'Edimbourg) pour le dépistage de la dépression périnatale

Ces fiches ont été prévues pour envoi avec les vœux de l'URPS en Janvier 2025, dans le but d'améliorer le diagnostic des infections urinaires et le bon usage des antibiotiques, ainsi que le dépistage de la dépression périnatale.

04. Comprendre les aspirations pour l'exercice pluriprofessionnel

Afin de mieux comprendre les aspirations des sages-femmes exerçant en Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, l'URPS SF IDF et la Femasif ont lancé une enquête à destination des sages-femmes libérales afin de mieux comprendre leurs conditions d'exercice, les freins et les leviers à améliorer pour leur intégration dans ces structures.

Cette enquête a recueilli 16 réponses sur les 152 sages-femmes exerçant en MSP selon l'Assurance Maladie en 2024, soit 10,5% des effectifs. Cinq sages-femmes indiquent avoir fait partie de l'équipe créatrice de la MSP, et 69% des sages-femmes connaissent l'exercice pluriprofessionnel sans connaître spécifiquement les MSP.

L'installation en MSP résultait pour les sages-femmes interrogées d'un souhait de sortir de l'isolement, de travailler en collaboration, de monter des projets, et d'améliorer leurs conditions de travail et la prise en charge des patients.

La plupart des sages-femmes exerçant en MSP sont satisfaites de la gestion et de la gouvernance, mais une minorité estime qu'elles aimeraient s'impliquer davantage sans y être autorisées. Tous les résultats de l'enquête sont publiés sur le site internet de la Femasif.

05. Intégrer les sages-femmes dans le SAS

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est un dispositif mis en place pour améliorer la prise en charge des patients en situation de soins non programmés, tout en désengorgeant les urgences hospitalières. Il vise à faciliter l'orientation des patients vers la solution de soins la plus adaptée à leur état de santé.

Le SAS permet en effet d'optimiser l'accès aux soins non programmés en évitant les passages inutiles aux urgences, d'améliorer la coordination entre la médecine de ville et l'hôpital, de réduire la saturation des services d'urgence et de faciliter l'accès aux soins pour les patients sans médecin traitant ou en dehors des horaires habituels.

Le SAS s'inscrit dans une logique de structuration de l'offre de soins et d'amélioration de la réponse aux besoins de santé de la population. Sa mise en place repose sur une collaboration renforcée entre les professionnels de santé, notamment les sages-femmes.

En Juin 2024, l'URPS a été sollicitée aux côtés du Conseil de l'Ordre Interrégional, des DSRP et des syndicats sages-femmes dans le cadre de l'expérimentation du SAS sur les départements du 93 et du 77.

A l'automne 2020, les organisations représentatives ont validé ensemble, sur la base des travaux réalisés par le Réseau NEF, les critères d'orientation vers les sages-femmes via le SAS, afin de faciliter l'orientation par les opérateurs de régulation et médecins régulateurs qui en ont exprimé la demande (**Annexe 2**).

L'ouverture du SAS à d'autres professions s'accompagne nécessairement de défis dans la gouvernance de la régulation et de l'orientation au sein du SAS, et la réussite se fera grâce à la coopération interprofessionnelle.

06. Se rencontrer pour mieux collaborer

L'une des valeurs fortes de l'URPS sages-femmes Ile-de-France est la collaboration : collaboration interprofessionnelle, collaboration avec les territoires et les tutelles.

Les raisons de cette approche peuvent sembler évidentes, mais méritent d'être rappelées :

- la quête de vérité fait l'objet d'une recherche constante et ne peut se contenter d'un seul prisme ; c'est en confrontant les points de vue et les perceptions subjectives que l'on peut améliorer son niveau de compréhension des situations
- la collaboration va au-delà du travail commun, pour apprendre, construire ensemble, croiser les regards, approches et compétences
- le souhait de créer de la confiance, d'identifier les freins et leviers pour faciliter l'exercice et les coopérations territoriales
- cultiver des relations humaines enrichissantes et bienveillantes, avec un bénéfice individuel et collectif

Aussi, l'URPS SF IDF a poursuivi son implication dans le projet violences faites aux professionnels de santé, et est aussi intervenue lors de la soirée interprofessionnelle "Journée Mondiale du Diabète" organisée le 14 Novembre 2024 par l'URPS chirurgiens dentistes sur le volet du diabète gestationnel.

Fin 2023, l'URPS sages-femmes Ile-de-France avait rencontré l'URPS médecins afin d'améliorer nos connaissances mutuelles, d'identifier des leviers d'amélioration dans les collaborations territoriales, et avons convenu d'organiser trois rencontres territoriales.

La première a eu lieu le 30 Septembre, en collaboration avec la CPTS du 18e, et a réuni une dizaine de professionnels médecins et sages-femmes qui ont pu échanger sur les enjeux de leurs professions respectives et les problématiques rencontrées au quotidien. Ces initiatives devraient se poursuivre en 2025.

En 2024, l'URPS sages-femmes a rencontré l'association Espace Vie pour mieux connaître cette initiative innovante dans l'Essonne et découvrir leur organisation territoriale et l'usage de la solution de coordination Citana.

07. Connaître et faire connaître

L'URPS SF IDF et l'URPS kinésithérapeutes se sont engagées en collaboration avec les conseils de l'Ordre sur le déploiement du Répertoire Opérationnel des Ressources.

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) est un système d'information destiné à recenser, structurer et partager les ressources en santé sur un territoire donné. Il est principalement utilisé pour améliorer la coordination des soins et optimiser l'orientation des patients.

Parmi les fonctionnalités principales, on note le recensement des ressources en santé, notamment des établissements de santé, des professions libérales et des plateformes de coordination et réseaux de soins. Outil partagé et utilisé par tous les acteurs (professionnels, établissements, réseaux territoriaux, institutionnels...), il a vocation à améliorer la fluidité des parcours patients et optimiser leur orientation vers les ressources adaptées. C'est l'outil qui a notamment été utilisé durant le Covid pour connaître la disponibilité des lits au sein des établissements.

Le portage du déploiement par les URPS sages-femmes et kinésithérapeutes a été assuré par l'AIUF, avec un premier territoire pilote dans le 78. Les travaux seront poursuivis en 2025 avec un élargissement prévu, et un soin particulier sera apporté à l'adéquation de la description proposée dans le ROR avec les activités spécifiques des sages-femmes.

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Suite aux webinaires réalisés en partenariat avec la STARAQS, « Sage-femme libérale, que faire devant un événement auquel je ne m'attendais pas ? » en 2022, et « “L'analyse de son Événement Indésirable Grave présenté par une sage-femme libérale d'Ile-de-France” en 2023, nous avons élaboré un troisième volet en 2024 sur le sujet « Un dysfonctionnement dans le circuit du dépistage néonatal, je déclare ! ».

A la différence des deux premiers évènements, ce webinaire a été élaboré en partenariat avec la STARAQS et l'ensemble des réseaux de périnatalité d'Ile-de-France.

Sur les 48 personnes inscrites, seulement 10 y ont assisté. Ayant fixé la date lors du 1er trimestre 2024, nous avons constaté par la suite que de nombreux évènements ont été organisés peu de temps avant, à la même date et sur le même créneau horaire.

Malgré le faible taux de présence, l'ensemble des participants a témoigné leur intérêt sur le sujet des EIG et ont demandé à poursuivre ce type de formation avec la présentation d'autres cas pratiques pour qu'ils puissent mieux appréhender la démarche et la méthode d'analyse en cas d'évènement inattendu.

C'est pourquoi, l'URPS SF IDF, la STARAQS et les réseaux de périnatalité ont décidé de débiter une réflexion sur l'élaboration d'un nouveau webinaire à réaliser en 2025 sur une période moins chargée en évènements.

FOCUS SUR LES CPTS

Suite aux visioconférences départementales proposées en 2021 (« Qu'est-ce qu'une CPTS ? - Les CPTS de votre département »), en 2022 (« CPTS de votre département et retours d'expériences »), et en 2023 (« CPTS et périnatalité : de la réflexion à l'action »), l'URPS SF IDF a co-construit un webinaire régional en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et l'Assurance Maladie (*Annexe 2*).

L'objectif de cet évènement était dans un premier temps de présenter la double enquête réalisée par l'URPS SF IDF auprès des sages-femmes libérales d'une part et des CPTS d'autre part (**Annexe 3 et 4**). Celle-ci était axée sur les freins et leviers rencontrés par les deux parties dans leurs collaborations sur le terrain. Dans un second temps, l'objectif était de laisser la parole aux CPTS avec des projets en périnatalité actifs et en constante évolution.



Sur les 150 personnes inscrites au webinaire régional, 111 y ont participé contre 115 en 2023 et 76 en 2022 pour les visioconférences départementales d'informations. On observe que les travaux engagés par l'URPS sages-femmes depuis 2021 ont permis une montée en charge progressive de l'intégration des sages-femmes libérales au sein des CPTS.

SAGES-FEMMES AU COEUR DES CPTS : QUEL BILAN 4 ANS APRÈS ?

Dpt	2021		2022		2023		2024		Augmentation 2021 - 2024
	Nbre SFL	Nbre SFL adhérentes CPTS	Nbre SFL	Nbre SFL adhérentes CPTS	Nbre SFL	Nbre SFL adhérentes CPTS	Nbre SFL	SFL adhérentes CPTS	
75	295	12 (4%)	300	31 (10%)	297	49 (16,5%)	312	66 (21%)	+17%
77	127	2 (1,6%)	129	14 (10,8%)	136	27 (19,8%)	137	32 (23,3%)	+21,7%
78	172	25 (14,5%)	176	40 (22,7%)	179	66 (36,9%)	186	91 (48,9%)	+34,4%
91	134	30 (22,4%)	136	61 (44,8%)	136	65 (47,8%)	137	81 (59%)	+36,6%
92	189	6 (3,2%)	191	22 (11,5%)	198	27 (13,6%)	199	33 (16,6%)	+13,4%
93	150	4 (2,7%)	153	19 (12,4%)	148	24 (16,2%)	135	35 (26%)	+23,3%
94	120	10 (8,3%)	121	19 (15,7%)	122	43 (35,2%)	123	45 (36,6%)	+28,3%
95	120	2 (1,7%)	121	8 (6,6%)	126	11 (8,7%)	118	11 (9,3%)	+7,6%

Ile-de-France recense **125 projets de CPTS** à différents stades d'avancement. Parmi eux, **plus de 65% comptent des sages-femmes libérales** adhérentes. Grâce à leur implication au sein de ces CPTS, **112 actions sur le volet périnatalité et/ou santé de la femme** sont ou vont être mis en place (contre 84 en juin 2023) sur leurs territoires respectifs.

+22,2 %

d'augmentation du taux
de sages-femmes
adhérentes

01. Accompagnement des sages-femmes libérales sur la thématique des CPTS

Ces trois dernières années, nous avons maintenu un contact régulier avec les sages-femmes libérales d'Ile-de-France mais également avec les CPTS, peu importe leur stade d'avancement, ce qui a permis de créer plusieurs outils participant au suivi de cette évolution.

- **Un document de suivi des CPTS et de l'implication des sages-femmes libérales (Annexe 5) :**

Ce dernier reprend les éléments suivants :

- nom de la CPTS, site/réseau sociaux créés
- niveau d'avancement de la CPTS
- signature ACI, nom et nombre de communes inscrites dans la CPTS
- nombre d'habitants sur le territoire défini
- noms et coordonnées des référents de la CPTS, coordonnées de contact de la CPTS
- outil de coordination utilisé par la CPTS
- volet périnatalité développé dans le projet de santé de la CPTS
- nom des sages-femmes libérales présentes dans la CPTS
- méthodologie des projets périnatalité
- prise de contact entre la CPTS et l'URPS SF IDF et informations diverses.

Ce fichier de travail permet d'avoir une image claire et synthétique de l'état d'avancement des CPTS en Ile-de-France à un temps T tout en ayant une vision précise de leurs actions sur le champ de la périnatalité et/ou santé de la femme et de l'implication des sages-femmes libérales.

- **Une cartographie interactive disponible sur le site de l'URPS SF IDF :**

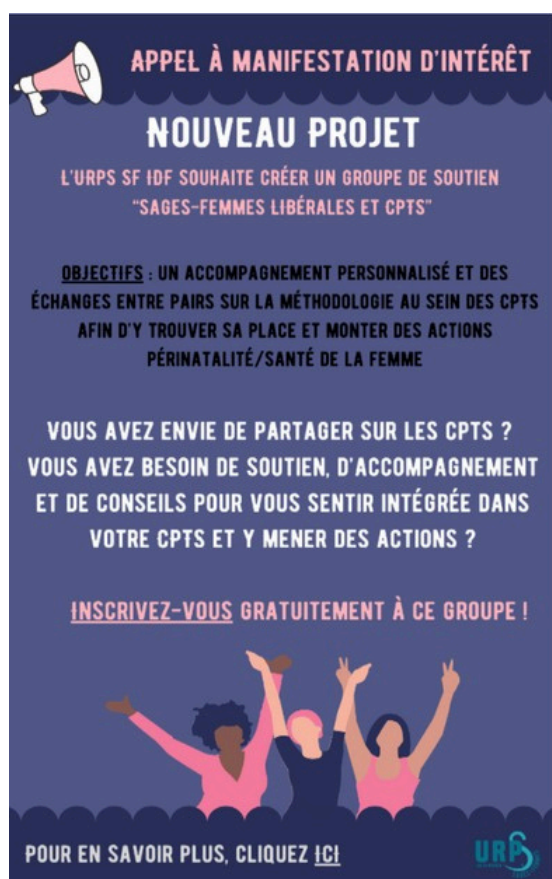
Cette cartographie, régulièrement mise à jour, à vocation à indiquer la délimitation des territoires des CPTS, les différents niveaux d'avancement des CPTS ainsi que le volet périnatalité et santé de la femme développé dans les projets de santé portés par les CPTS. Des coordonnées de contacts génériques

sont également indiquées avec une invitation à contacter la chargée de mission de coordination de l'URPS SF IDF afin d'avoir plus d'informations et d'être mis en contact avec la ou les référents des CPTS concernées.

02. Renforcer la démarche d'aller vers

En 2024, l'URPS SF IDF a renforcé sa démarche d'aller vers par trois actions :

- La réalisation d'un dossier spécial CPTS diffusé largement aux sages-femmes libérales via l'infolettre de l'URPS SF IDF et disponible en PDF sur le site internet (**Annexe 5**).
- La création d'un groupe pilote de soutien de sages-femmes libérales dans le but de proposer un accompagnement personnalisé et des échanges entre pairs sur la méthodologie au sein des CPTS afin d'y trouver sa place et monter des actions périnatalité / santé de la femme



Ce groupe de soutien est ouvert aux sages-femmes déjà impliquées dans des CPTS pour qu'elles puissent partager des conseils ou leurs expériences, tant sur ce qui fonctionne que sur leurs difficultés, mais aussi pour les inciter à s'impliquer davantage en montant des projets sur leur territoire en étant accompagnées dans la méthodologie.

Le groupe se matérialise sous deux formes :

- un fil de discussion « WhatsApp » afin de faire preuve de réactivité face à une difficulté ou un questionnaire sur l'intégration au sein d'une CPTS ou encore la mise en place de projets.
- une réunion en visioconférence 1 fois par trimestre pour aborder des questions et problématiques récurrentes.

Et est composé :

- d'une équipe de pilotage : les sages-femmes membres de l'URPS SF IDF avec l'une d'entre elles en tant que référente accompagnée de la chargée de mission de coordination de l'URPS SF IDF comme modératrice du groupe.
- de sages-femmes participantes : les sages-femmes libérales inscrites à ce groupe pourront bénéficier d'un accompagnement gratuit grâce à des conseils méthodologiques (intégration d'une CPTS, évaluation des besoins d'un territoire, initiative de projet, identification des parties prenantes...).

Le groupe de soutien a démarré courant novembre 2024 suite à un appel à manifestations d'intérêts auprès des sages-femmes libérales d'Ile-de-France et compte 20 participantes.

03. S'intégrer à l'écosystème et promouvoir des modèles vertueux

L'URPS SF IDF a été sollicitée pour participer et **proposer un atelier à l'occasion des journées FCPTS sur la « Place de la périnatalité et de la gynécologie dans les parcours de soins des CPTS en IDF ».**

Ainsi, les résultats de la double-enquête sages-femmes / CPTS, réalisée du 10 janvier 2024 au 10 mars 2024, ont été présentés. Lauriane Chabre-Dumontet, membre de l'URPS SF IDF et référente périnatalité de la CPTS Autour du bois, a pu présenter les actions mises en place dans sa CPTS.

Cet atelier a été suivi **par plus de 50 participants.**

9 et 10 octobre 2024
JOURNÉES NATIONALES DES CPTS
au Palais des Congrès de Tours

Save the Date

LES URPS SAGES-FEMMES PARTICIPENT À CET ÉVÈNEMENT EN ANIMANT DEUX ATELIERS :

- **PLACE DE LA PÉRINATALITÉ ET DE LA GYNÉCOLOGIE DANS LES PARCOURS DE SOINS DES CPTS EN IDF**
Lauriane Chabre-Dumontet, sage-femme libérale référente de la CPTS autour du Bois,
Charlotte Penault, chargée de mission de coordination de l'URPS SF IDF
- **FOCUS « LA SAGE-FEMME ET L'ORTHOPHONISTE, DES ATOUTS POUR LA CPTS »**
Aurélie Rochette, présidente de l'URPS SF PACA,
Isabelle Charles, membre de l'URPS orthophoniste PACA

Découvrez le pré-programme 

L'URPS sages-femmes Ile-de-France s'engage pour améliorer aux côtés de ses partenaires la qualité du lien ville-hôpital, afin de garantir la meilleure prise en charge possible aux patientes et familles

L'URPS sages-femmes Ile-de-France poursuit ses travaux, en collaboration avec les acteurs des territoires tout en contribuant à diffuser et dupliquer les modèles qui fonctionnent

SOIRÉE ORGANISÉE PAR L'URPS : “SORTIES DE MATERNITÉ, QUEL AVENIR ?”

Le 7 mars 2024, l'URPS SF IDF a organisé une soirée sur la thématique « Sorties de maternité : quel avenir ? ». Celle-ci a permis à l'URPS SF IDF de présenter les actions qu'elle mène au quotidien et de mettre l'accent sur le travail engagé pour favoriser l'amélioration du lien ville-hôpital en Ile-de-France, notamment sur les sorties de maternité.

Une table ronde a été proposée avec l'intervention du Dr Koré MOGNON, directeur adjoint de la DOS ARS IDF, de Madame Sophie Roznowski Leignel, responsable de service prévention en santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de Madame Sabrina Hedhili, sage-femme coordinatrice du réseau de périnatalité NEF, suivi d'un temps d'échange avec la salle.

Cette soirée a comptabilisé 61 participants sur 109 inscriptions. Les participants ont témoigné leur satisfaction tout au long de l'évènement et étaient heureux de pouvoir échanger sur la problématique des sorties de maternité.

La soirée a été filmée et diffusée par mail aux participants puis mis en ligne sur le site de l'URPS SF IDF. En 2025, l'URPS SF IDF souhaite proposer un nouveau format d'évènement aux sages-femmes libérales : une journée de formation.



Depuis le webinaire « Comment améliorer la coordination des sorties de maternité ? » de décembre 2022, proposé par l'URPS SF IDF en partenariat avec les réseaux de périnatalité d'Ile-de-France, l'URPS SF IDF a initié un travail départemental sur cette thématique.

En 2023, l'URPS SF IDF a mis en œuvre des actions dans le Val de Marne, les Yvelines, le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis. En 2024, les actions engagées ont suivi leurs cours et de nouvelles ont été lancées ou mise en réflexion sur les quatre départements restants.

Dans un souci de mener des actions adaptées qui répondent aux besoins spécifiques territoriaux tout en portant la voix des sages-femmes libérales auprès des différentes instances, l'URPS SF IDF a travaillé de concert avec les réseaux de périnatalité et les acteurs de terrain de chaque département.

L'ensemble des actions menées par l'URPS SF IDF sont accessibles sur le site internet de l'URPS SF IDF via l'onglet « Améliorer le lien ville-hôpital ».

ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Les travaux amorcés les années précédentes ont été poursuivis avec l'élargissement à de nouveaux départements

En 2023 et 2024, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, l'Agence Régionale de Santé IDF, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'URSSAF, le service de Protection Maternelle et Infantile de la Ville de Paris, l'URPS Sages-Femmes IDF, le Réseau de périnatalité parisien, les deux syndicats et la mairie de Paris se sont réunis avec l'objectif d'améliorer le parcours maternité, le suivi post-natal et la structuration de l'offre des sages-femmes.

75

Ils ont tous signés une convention relative à ce travail commun sur l'accompagnement de la femme enceinte dans son parcours anténatal et postnatal.

Ainsi, ce groupe de travail a permis d'élaborer des outils de communication et d'animation communs, portés et diffusés par tous, selon deux axes :

Axe 1 : Communication commune à destination des assurés sociaux et des professionnels de santé

- Un SMS par l'Assurance Maladie à toutes les femmes enceintes du 4ème mois (dès le mois de mai 2023), adressé 2 semaines après réception du courrier habituel qui fait suite à la déclaration de grossesse : « ASSURANCE MALADIE – préparez l'arrivée de votre enfant et votre suivi post-accouchement, prenez rdv maintenant avec une sage-femme sur annuaire.sante.ameli.fr STOP »
- Une affiche pour promouvoir la nécessité de prendre rdv dès le 4ème mois de grossesse avec une sage-femme référente de ville pour le suivi post-accouchement pour mettre à disposition des maternités.
- Un flyer à destination des futures mères, reprenant les étapes importantes du parcours maternité et valorisant les missions des différents acteurs de santé et des partenaires ressources. Ce flyer sera disponible dans les cabinets médicaux, les centres de PMI et les maternités parisiennes.

Axe 2 : Mise en place de réunions d'information collectives à destination des femmes enceintes et du co-parent

- Ateliers collectifs maternité en présentiel (animés par des conseillers de l'Assurance Maladie et partenaires de la PMI) : Ces ateliers sont essentiellement dédiés aux femmes enceintes parisiennes affiliées au régime général C2S, AME (primipares et deuxième grossesse, dans leur 4 ème mois de grossesse) et sont consacrés à la grossesse et l'arrivée de l'enfant.
- Webinaires maternité (animés par des conseillers de l'Assurance Maladie et partenaires de la CAF) : Ces webinaires sont dédiés aux femmes enceintes parisiennes hors AME, primipare et 2 ème grossesse, dans leur 4 ème mois de grossesse et ont pour but d'informer les femmes enceintes sur leur accès aux droits et prestations au titre de l'Assurance Maladie du suivi de la grossesse au suivi post accouchement.
- L'objectif de ces webinaires étant d'apporter une réponse globale à leurs besoins sur le volet administratif, tout en faisant un focus sur la prévention et apporter quelques éléments sur les aides financières de la CAF.

77

Le réseau NEF et le réseau Périnatif Sud travaillant tout deux sur le département de Seine-et-Marne, se sont associés à l'URPS sages-femmes afin d'enclencher un travail sur le département une fois que les actions en Seine-Saint-Denis et en Essonne auront avancé afin de garantir une efficacité des actions.

En 2023, L'URPS SF IDF, la délégation départementale de l'Assurance Maladie des Yvelines et le réseau de périnatalité du département (MYPA) ont amorcé un plan d'action commun sur l'amélioration du lien ville-hôpital dans les Yvelines. Ainsi, un questionnaire a été diffusé aux maternités et aux sages-femmes afin d'établir un état lieux qui a été restitué en octobre 2023 à l'occasion d'un webinaire (replay disponible sur le site internet de l'URPS SF IDF). Cet évènement a permis de lancer une véritable dynamique de travail sur la thématique du lien ville- hôpital en périnatalité.

78

En 2024, de janvier à février, quatre groupes de travail en présentiel sur l'ensemble du département ont eu lieu, suivis en avril de deux ateliers en distanciel. Nous avons comptabilisés 93 participants sur l'ensemble des groupes de travail en présentiel et 64 participants sur les ateliers en distanciel.

Ces temps de travail collectifs ont permis d'aborder en profondeur plusieurs thématiques : l'anténatal et l'entretien prénatal précoce, les outils numériques socles et documents de sortie, les circuits et la coordination de sortie de maternité, et les formations prioritaires. Ainsi, un parcours périnatalité, qui correspond aux besoins et attentes collectifs sur le territoire, a pu voir le jour. Ce parcours périnatalité a été présenté le 27 juin 2024, lors de la journée du réseau de périnatalité MYPA (**Annexe 6**). A la demande des personnes présentes lors de la présentation, une « Péribox » a été créé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines regroupant l'ensemble des documents d'informations en lien avec le parcours périnatalité.

91

En 2024, l'URPS SF IDF a pris contact avec le réseau Périnatif Sud ainsi qu'avec l'ensemble des CPTS du territoire afin de faire le point sur le lien ville-hôpital et identifier les attentes particulières vis-à-vis de l'URPS SF IDF.

Dans un premier temps, les acteurs de terrain ont demandé la mise en place une boîte à outils « périnatalité », accessible pour tous les professionnels de santé adhérents à leurs CPTS.

Dans le courant de l'été 2024, nous avons mis en ligne cette boîte à outils « périnatalité » sur le site internet de l'URPS SF IDF, accessible pour l'ensemble des départements de la région.

En 2025, de nouvelles rencontres sont prévues. En parallèle, fin 2024, l'ARS départementale a mis en place trois groupes de travail sur le département :

- préparation pré-conceptionnelle, consultations précoces, repérage des vulnérabilités sociales et psychologiques
- coordination multidisciplinaire pendant la grossesse et gradation des soins en ville et à l'hôpital
- attractivité du territoire et des métiers de la périnatalité.

L'URPS sages-femmes participe à cette dynamique et apporte l'éclairage des sages-femmes libérales.

En 2024, l'URPS SF IDF a pris contact avec le réseau de périnatalité des Hauts-de-Seine. Celui-ci est partant pour mener un travail commun sur l'amélioration des sorties de maternité sur le territoire, en abordant également la question de la prévention de la dépression du post-partum.

Le réseau périnatalité étant en restructuration d'un point de vue ressources humaines, les travaux débiteront en 2025.

92

93

En 2023, l'URPS SF IDF a pris contact avec le réseau de périnatalité du territoire afin d'initier un travail commun sur la qualité du lien ville- hôpital et la problématique des sorties de maternité. Cette prise de contact a donné lieu à un webinaire de présentation du réseau NEF aux CPTS du département afin d'engager les échanges pour mener à bien un projet commun en 2024. Celui-ci est disponible en replay sur le site de l'URPS SF IDF.

En 2024, l'URPS SF IDF et le réseau ont poursuivi leurs collaborations en élaborant une double enquête sur le lien ville-hôpital en périnatalité à destination des maternités et des sages-femme de ville.

L'ensemble des maternités a répondu à l'enquête ainsi que 23% des sages-femmes du département. Une restitution de cette double enquête est prévue le 16 janvier 2025 suivi d'un travail sur les axes d'amélioration courant 2025.

Suite à une prise de contact avec le réseau de périnatalité et à la réalisation d'une enquête à destination des sages-femmes libérales sur la qualité du lien ville-hôpital par maternité en 2023, l'ARS départementale du Val-de-Marne a initié des groupes de travail sur la périnatalité afin de réduire la mortalité infantile sur le département.

L'un de ces groupes de travail étant axé sur l'amélioration du lien ville-hôpital, un membre de l'URPS SF IDF y a participé.

Des pistes d'actions ont été formulées, suivies d'une réunion de restitution de l'ensemble des groupes de travail en octobre 2024.

L'ARS départementale du Val de Marne s'est engagée à revenir vers tous les acteurs impliqués pour poursuivre ce travail commun en 2025.

94

95

En 2023, l'URPS SF IDF a pris contact avec le réseau de périnatalité du territoire afin de déployer une stratégie d'amélioration du lien ville-hôpital et des sorties de maternité. Cette prise de contact a donné lieu à un webinaire de présentation du réseau NEF aux CPTS du département afin d'engager les échanges pour mener à bien un projet commun en 2024. Celui-ci est disponible en replay sur le site de l'URPS SF IDF.

En 2024, l'URPS SF IDF et le réseau ont poursuivi leur collaboration en élaborant une double enquête sur le lien ville-hôpital en périnatalité à destination des maternités et des sages-femmes de ville. L'ensemble des maternités ont répondu à l'enquête ainsi que 23% des sages-femmes du département. Une rencontre de restitution est prévue en Janvier 2025.

L'URPS sages-femmes Ile-de-France a manifesté son souhait de faire partie du comité d'accompagnement des appels à projet en périnatalité lancés par l'ARS sur les sorties ultra-précoces et les sorties des femmes en situation de vulnérabilité.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'URPS sages-femmes Ile-de-France a participé à un groupe de travail qui s'est réuni plusieurs fois, en collaboration avec l'ARS, la maternité des Diaconesses Croix- Saint-Simon, la PMI, la CPTS, le RSPP afin d'identifier les cas d'usage de Santelien, outil de coordination régional, pour les sorties de maternité.

PERSPECTIVES

2025



CAP SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2023-2028

Le Projet Régional de Santé (PRS) a été publié le 31 Octobre 2023 et adopté en Novembre par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Projet Régional de Santé inclut le Schéma régional de santé qui se décline en six axes qui définissent la priorité en matière de santé pour les franciliens. Les priorités de ce Schéma intègrent largement le champs de compétences des sages-femmes.

Axe 1

Fiche 1.3 : promouvoir la santé des enfants

Fiche 1.5 : promouvoir la santé des femmes

Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale

Fiche 1.7 : promouvoir la santé sexuelle

Fiche 1.8 : renforcer la stratégie vaccinale régionale

Fiche 1.11 : lutter contre les conduites addictives

Axe 2

Fiche 2.7 : mieux structurer les prises en charge en santé mentale

Fiche 2.8 : améliorer les parcours de périnatalité

Fiche 2.13 : Renforcer les filières de prise en charge de l'endométriose

L'URPS sages-femmes a donc fait le choix de poursuivre ses engagements actuels, et ambitionne pour 2025 d'accélérer le développement d'initiatives et de mesures concrètes pour répondre à ces enjeux.

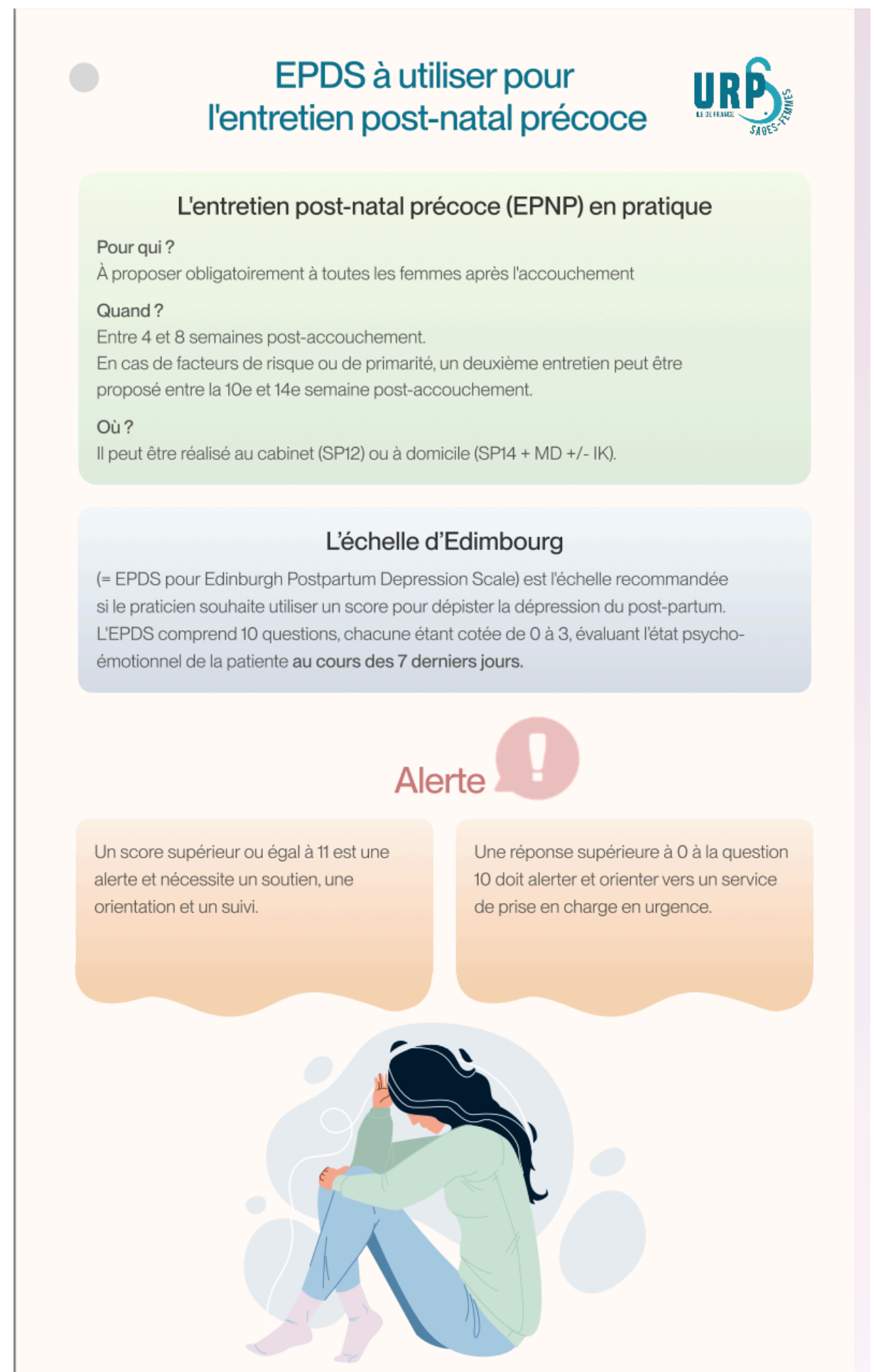
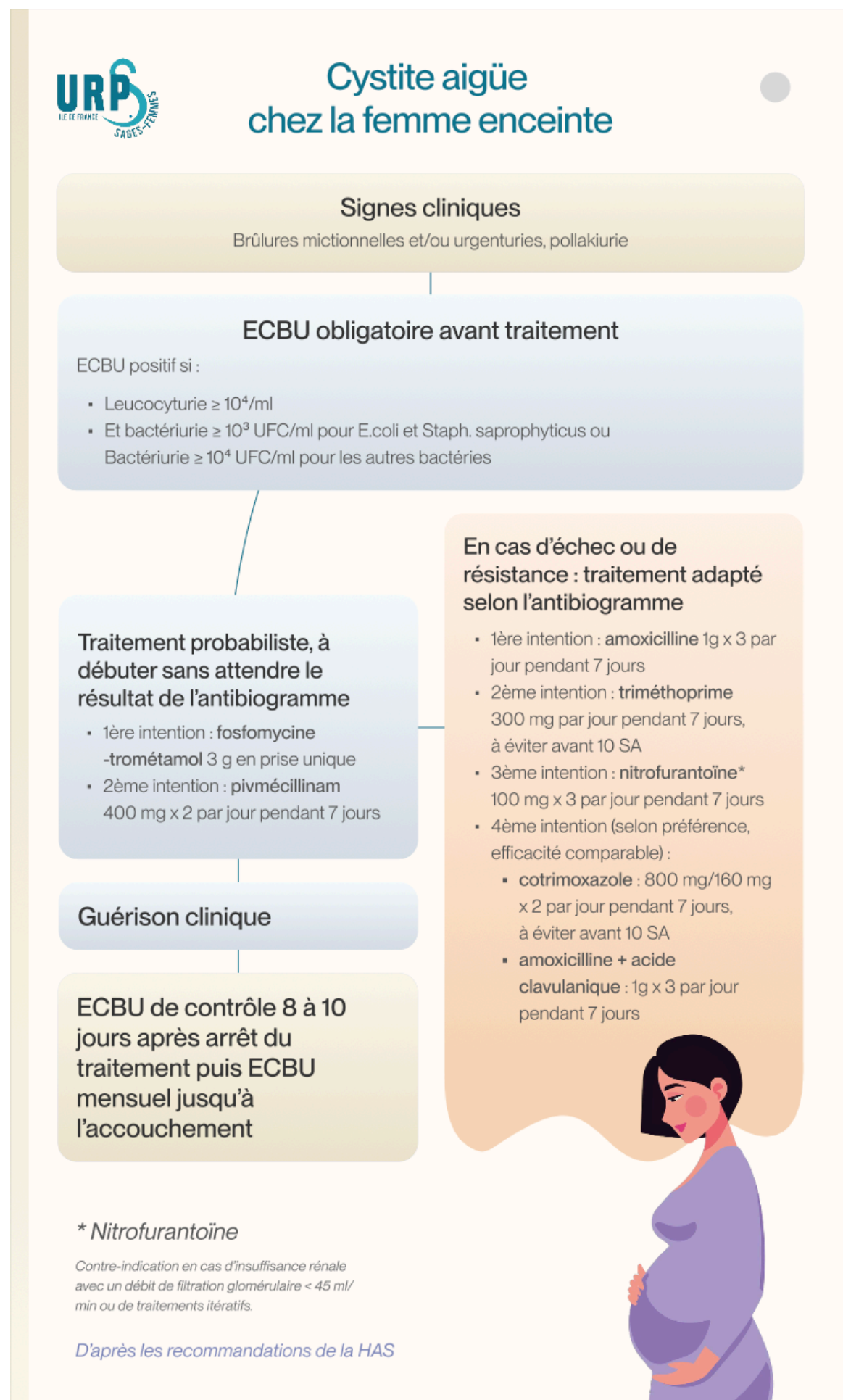
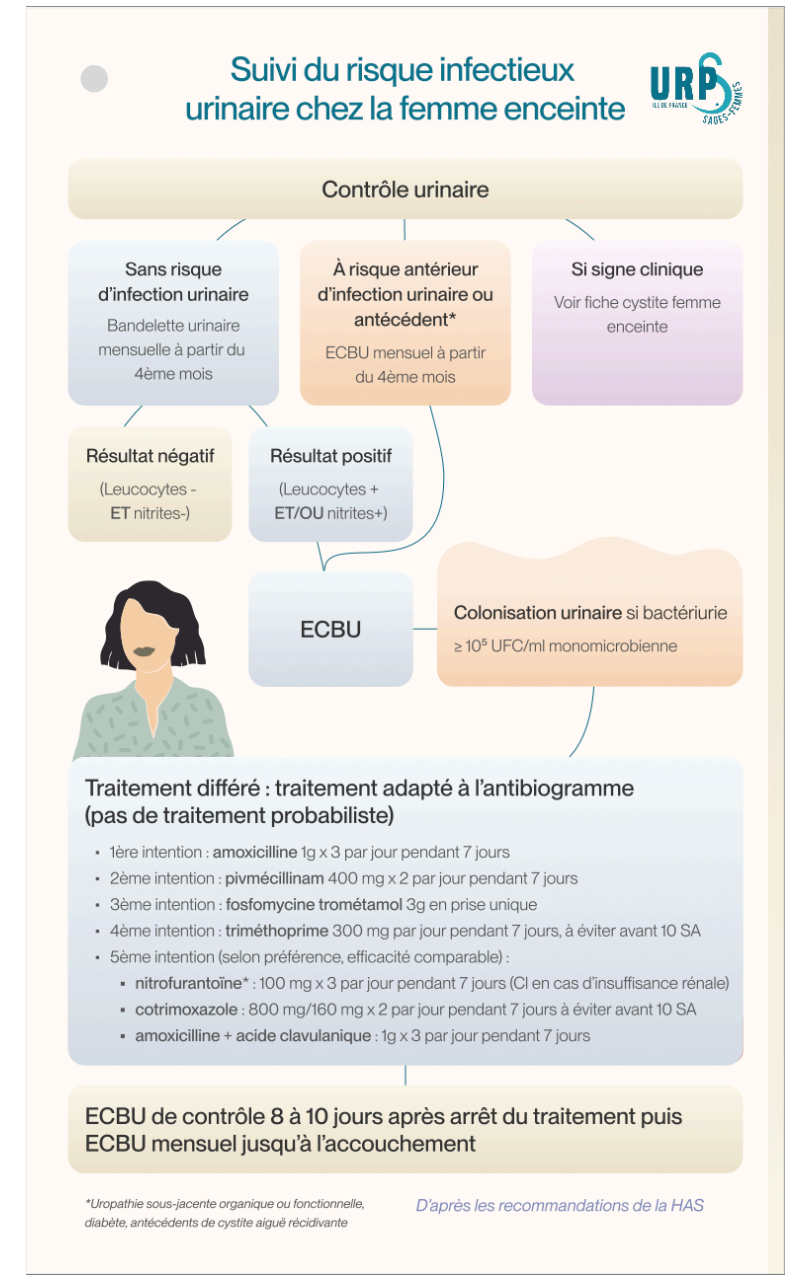
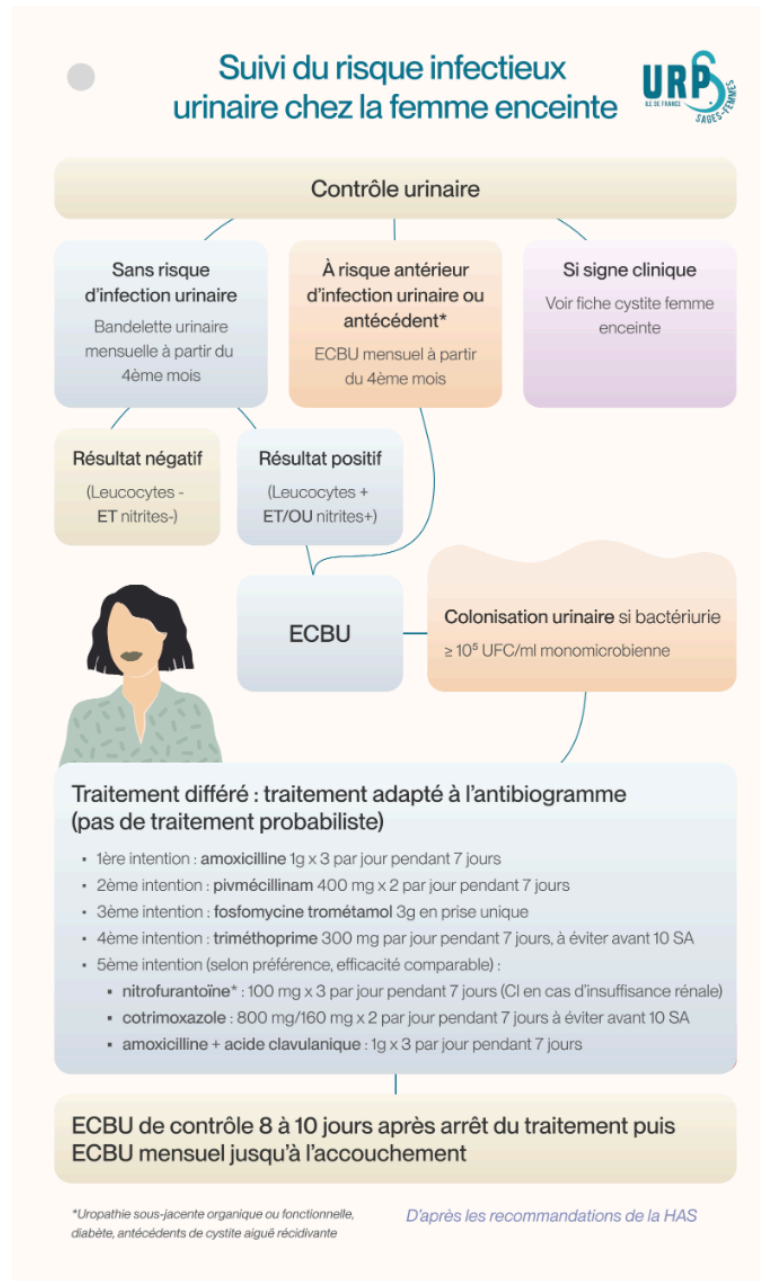
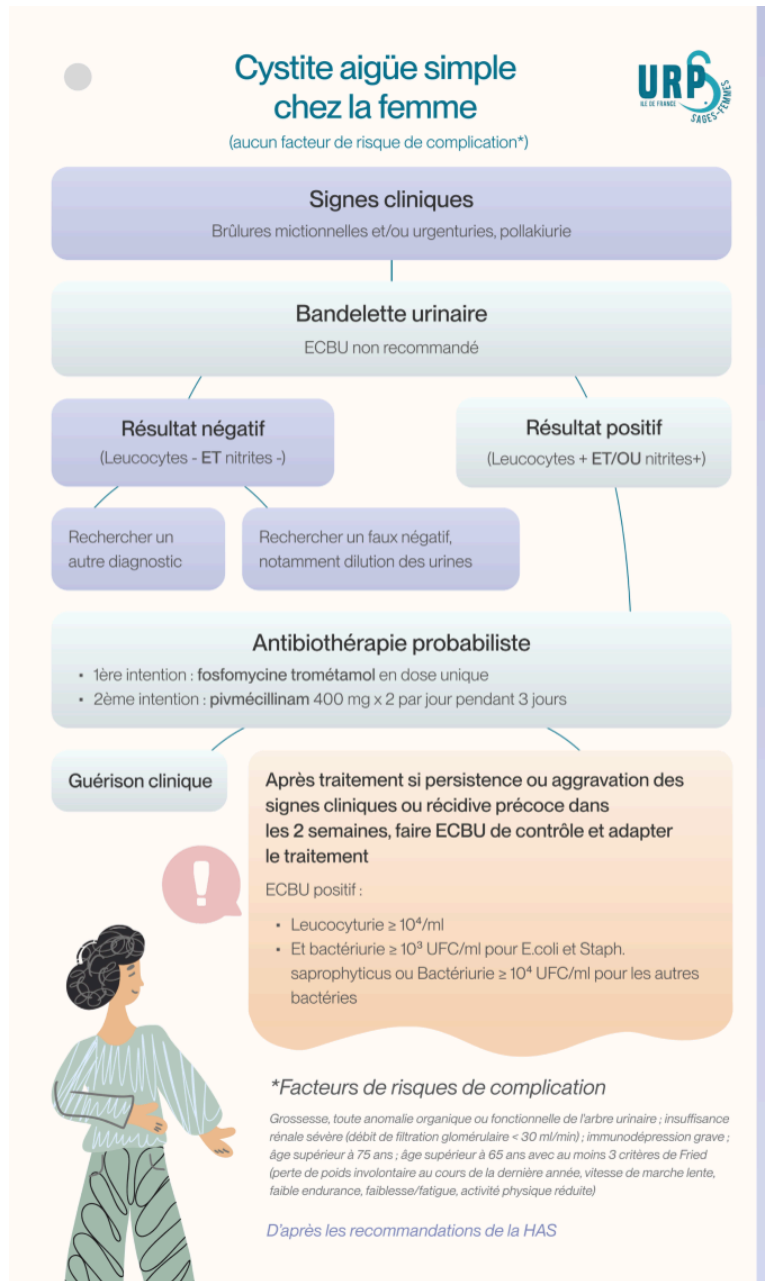
L'URPS poursuivra ses engagements pour le déploiement du numérique auprès des professionnels de santé, tant pour Santelien que le ROR, et contribuera activement à embarquer les sages-femmes dans cette transition.

L'accompagnement à l'installation sera également une de ses préoccupations, avec la mise à disposition d'outils pour les nouveaux arrivants, et la participation aux PLAI.

Le volet santé sexuelle sera un volet prioritaire des actions de l'année 2025, dont l'amorçage de collaborations et partenariats. Plusieurs enquêtes viendront appuyer les contacts pour une recherche de solution juste.

Enfin, l'URPS poursuivra ses collaborations sur l'amélioration du lien ville hôpital sur chaque département, et dans le cadre des appels à projet sur les sorties ultra précoces et les sorties de maternité des femmes vulnérables.

Annexe 1



Annexe 2



Critères d'orientation vers le SAS sages-femmes

Hors grossesse, les situations de douleur aiguë, fièvre, métrorragies d'abondance intermédiaire à élevée, doivent être systématiquement orientées vers les services d'urgences gynécologiques afin de ne pas méconnaître :

- un risque de pyélonéphrite, d'endométrite, salpingite ou septicémie en cas de fièvre, en particulier en cas d'infection urinaire ou suite à un geste endo-utérin (en particulier post-opératoire, IVG ou post-partum)
- de grossesse extra-utérine, de torsion d'annexes, de nécrobiose de fibrome, de bartholinite
- de rupture de kyste hémorragique, d'IVG hémorragique ou perte de grossesse hémorragique

Au cours de la grossesse, la diminution des mouvements actifs foetaux, la perte de liquide amniotique, des saignements au deuxième ou troisième trimestre, un traumatisme abdominal, des signes d'hypertension artérielle (céphalées d'apparition récente, phosphènes, acouphènes, barre épigastrique, vomissements inexplicables au deuxième et troisième trimestre) font partie des critères d'orientation vers les urgences obstétricales.

Toute fièvre ou épisode de frissons durant la grossesse doit écarter un risque de listeria, peu importe l'état général de la patiente, et être orientée vers les urgences obstétricales.

En post-partum, toute suspicion d'abcès du sein ou d'infection de cicatrice (césarienne, épisiotomie, déchirure) se manifestant par une douleur / rougeur / écoulement de pus doit orienter vers une consultation aux urgences gynécologiques / obstétricales.

Au cours de la grossesse et en post partum, à fortiori après une césarienne, toute douleur, rougeur, rigidité du mollet doit orienter vers les urgences générales.

En post-opératoire, toute constipation prolongée, a fortiori associée à des vomissements, doit orienter vers une consultation aux urgences pour suspicion d'occlusion.

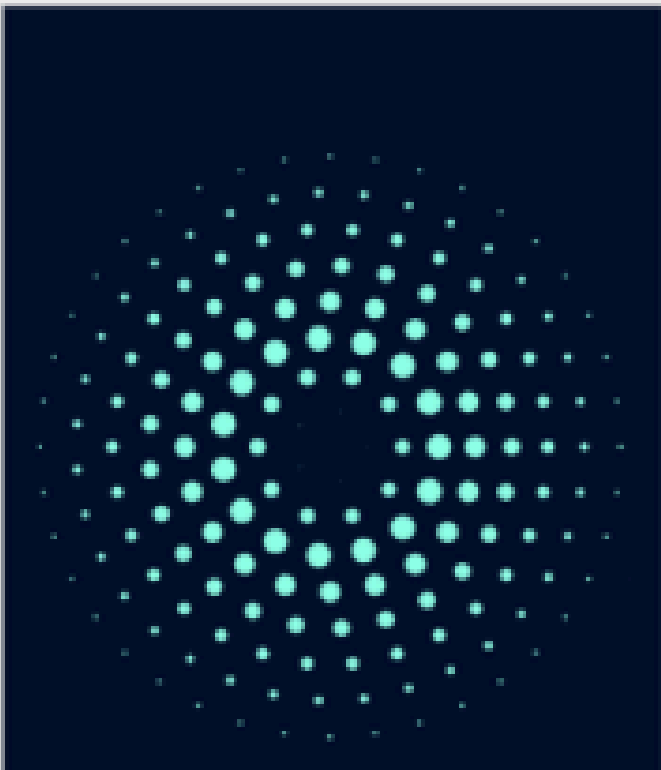
Compte tenu du délai d'orientation via le SAS, les motifs d'appel pour contractions seront orientés vers les urgences obstétricales afin de ne pas méconnaître une menace d'accouchement prématuré ou un risque d'accouchement inopiné.

Les critères proposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, chaque situation sera évaluée au cas par cas et les critères d'urgence restent à l'appréciation du régulateur du SAS, tenant également compte du délai de rendez-vous disponible en ville.

Gynécologie	Obstétrique et périnatalité	Violences faites aux femmes
Prurit ou gêne vulvaire associé ou non à une lésion ou éruption	Brûlures mictionnelles sans fièvre	Rédaction du certificat médical descriptif par la sage-femme pour toute femme enceinte ou hors grossesse
Pertes vaginales anormales (hors grossesse)	Prurit vulvaire	
Brûlures mictionnelles sans fièvre / infection urinaire	Métrorragies de faible abondance au 1er trimestre de la grossesse (sage-femme échographiste)	
Métrorragies de faible abondance (en dehors d'une grossesse)	Nausées et vomissements gravidiques	
Doute sur une grossesse	Interrogations ou inquiétudes suite à des résultats d'analyses sanguines	
Contraception d'urgence	Douleurs lombaires, sciatiques	
Demande d'IVG	Difficultés d'allaitement / douleurs	
Règles douloureuses	Pesée du nouveau-né	
Problèmes mammaires	Coliques du nouveau-né	
	Constipation du nouveau-né	
	Pleurs du nouveau-né	
	Anxiété, dépression du post-partum	

Organisations représentantes des sages-femmes ayant participé à ces travaux

Organisation	Représentant	Fonction
Conseil Interrégional de l'Ordre des sages-femmes	Christine Talot	<u>Présidente</u>
Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes du 93	Véronique Simonnot	<u>Présidente</u>
ONSSF	Willy Belhassen	<u>Vice-Président</u>
UNSSF	Prisca Wetzel-David	<u>Présidente</u>
URPS	Lise El Omari	<u>Présidente</u>
Réseau NEF	Sabrina Hedhill	<u>Coordinatrice</u>
Réseau Périnatif SUD	Isabelle Hamant	<u>Coordinatrice</u>



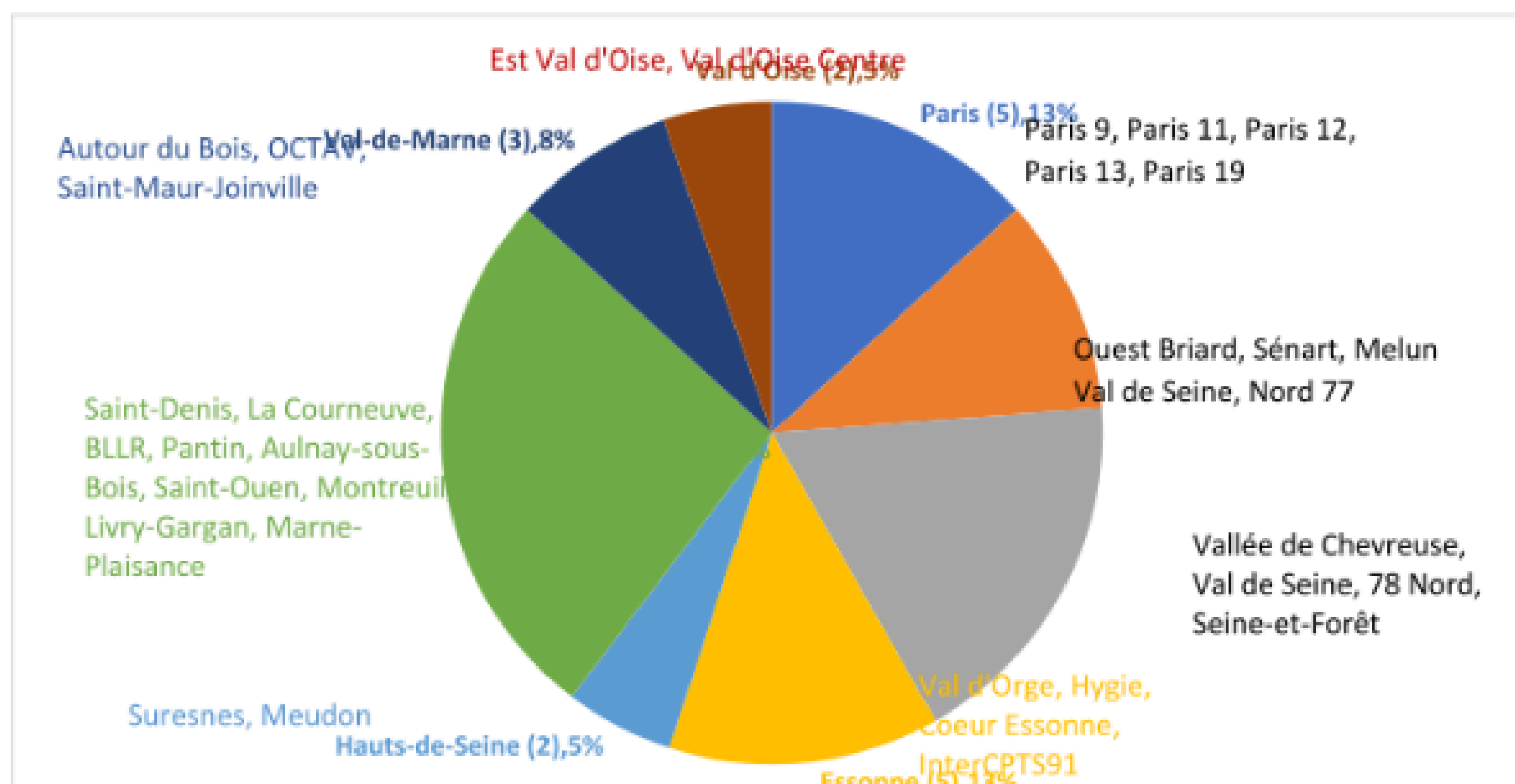
Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité civile ou pénale des organisations et personnes physiques ayant participé à leur réflexion et rédaction.

Annexe 3

ENQUETE CPTS

CPTS - Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le champ de la périnatalité et santé de la femme au sein de votre CPTS ?

38 réponses CPTS du 10 janvier 2024 au 10 mars 2024



L'enquête comptabilise 38 réponses. Par contre, ces réponses représentent 33 CPTS étant donné que certaines CPTS ont répondu plusieurs fois (coordinatrice, président de cpts, sage-femme référente).

32 CPTS sont en fonctionnement (30 ACI signé, ACI en cours) / 1 CPTS en cours de formalisation (lettre d'intention en cours)

Sur les 28 CPTS, on comptabilise : 24 coordinatrices, 9 chargées de mission, 11 agents administratifs, 2 chefs de projet, 2 directeurs

29 CPTS ont un projet périnatalité/santé de la femme avec comme actions :

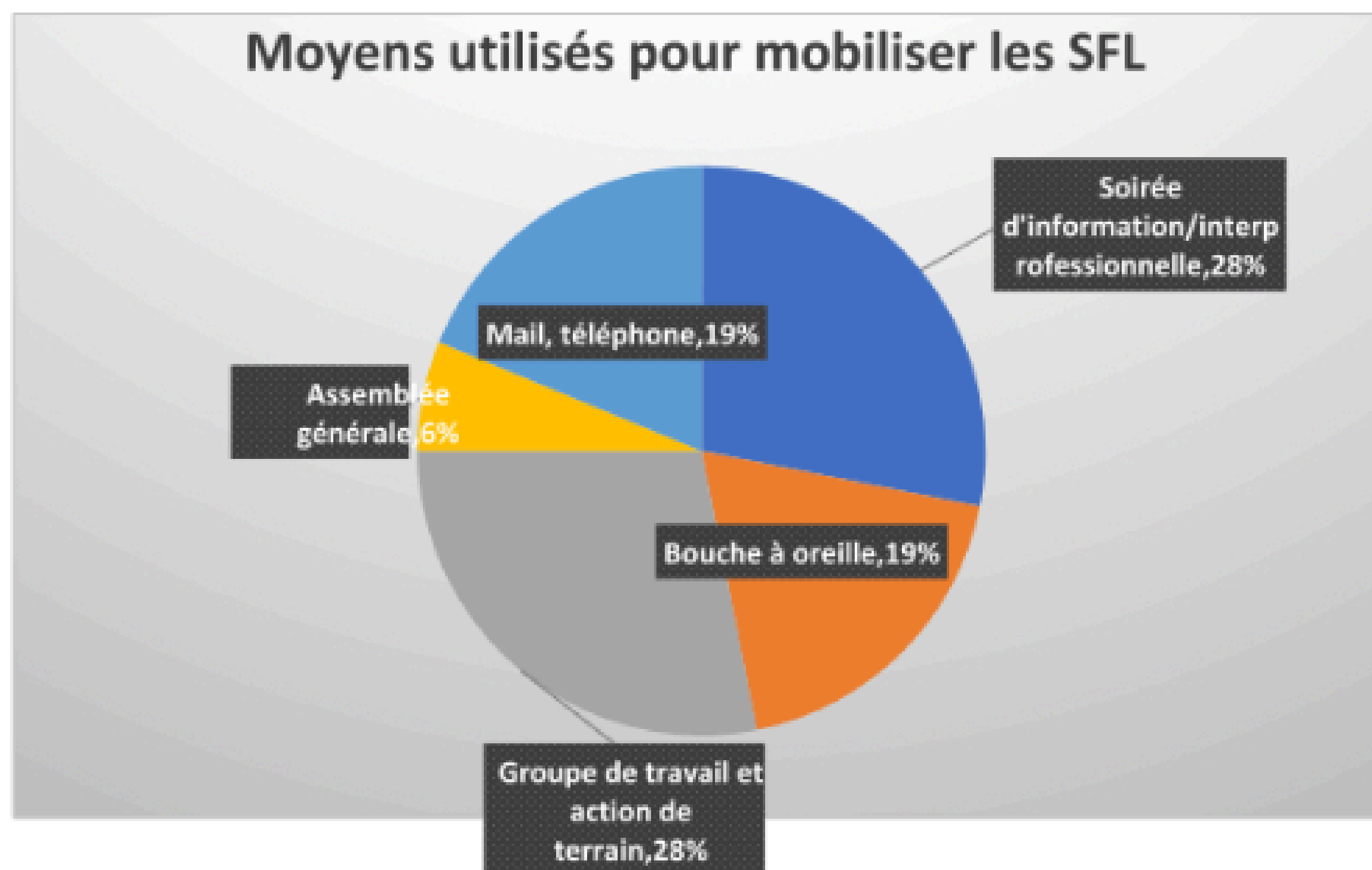
- Parcours de la femme enceinte (frise chronologique des RDV et les diffusés aux femmes par le biais des pharmacies / diabète gestationnel / Sortie précoce)
- Promouvoir la sage-femme référente
- Femme en rupture de soins gynécologiques
- Santé sexuelle et incontinence urinaire
- Coordination parcours anténatal,
- Promotion dépistage organisé des cancers
- Facilitation de l'accessibilité à l'IVG médicamenteuse
- Endométriose, ictère néonatal, dépression post natale,
- Violences faites aux femmes,
- Troubles du langage et orientation / Troubles du neuro-développement chez l'enfant
- Vaccination HPV, BCG
- Ateliers collectifs de guidance parentale
- Soutien des professionnels

Les 4 CPTS n'ayant pas de projet périnatalité/santé de la femme expliquent :

- A venir avec le prochain ACI
- Pas assez de sage-femme sur le territoire

Sur les 33 CPTS, 5 n'ont pas de salarié. Parmi ces 5 CPTS, 2 ont des actions sur la périnatalité/santé de la femme car ils comptent des sages-femmes adhérentes actives et référentes.

Sur les 33 CPTS, 20 ont réussi à mobiliser les sages-femmes (113 SFL). Sur ces 20 CPTS, 13 CPTS ont des sages-femmes référentes. Ces 20 CPTS ont utilisés divers moyens pour les mobiliser au sein de leurs CPTS :



Les CPTS ont mis en avant les difficultés et freins rencontrés pour mobiliser cette profession sur votre territoire :

- Les SFL ne répondent pas aux prises de contact (mail/réunion/événement) : 5 CPTS
- Pas de projet en lien direct avec les SFL, trop de projet et manque de temps pour le faire : 5 CPTS
- Peu de SFL sur le territoire : 5 CPTS
- SFL ont la crainte d'une charge de travail trop importante avec démarche administrative : 3 CPTS
- CPTS est trop récente au niveau opérationnel : 3 CPTS

Remarques ou besoins spécifiques formulés auprès de l'URPS SF IDF :

- Pouvez-vous nous aider à mobiliser plus de sage-femmes ? Comment attirer les sage-femmes sur le territoire ? Comment accompagner au mieux les sages femmes dans l'exercice quotidien de leur métier ?
- Des axes d'actions pour mieux parvenir à mobiliser cette profession, si vous identifiez les freins à leur engagement faites-les nous parvenir.
- Une sage-femme référente est vitale et surtout une réunion URPS et CPTS / réflexion sur une animation territoriale avec l'URPS sur ma CPTS car mobilisation très difficile alors que parcours écrit travail avec hôpitaux et pmi très avancé
- Nous aider à promouvoir l'exercice coordonné en rassurant et en expliquant le rôle des CPTS
- Pourriez-vous les inciter à s'impliquer dans la CPTS en leur montrant des exemples de projets effectifs qui concernent les sage-femmes dans d'autres CPTS ?
- L'URPS SF qui dispose d'une vision globale pourrait partager des expériences positives et des outils qui ont été efficaces pour mobiliser les SF sur certains territoires.
- Etant la seule sage-femme à porter ces projets, au sein d'une CPTS qui ne valorise pas du tout la périnatalité, j'aimerais de la documentation officielle qui souligne la nécessité de se pencher sur ces questions périnatales, des documents qui émanent des instances dirigeantes pour orienter le travail de la CPTS vers ces sujets plutôt que d'autres. Je suis avec des médecins qui aiment tout contrôler et

ne laissent pas de liberté aux projets venant des soignants, il faut que tout transite nécessairement par le CA et le bureau avant de lancer quoi que ce soit, ce qui bride totalement les velléités et les forces motrices des uns et des autres. J'aimerais être mieux accompagnée par des coordinateurs qui ont une connaissance en périnatalité, avoir des outils à transmettre plutôt que de les recréer, s'appuyer sur ce qui a déjà été fait par d'autres CPTS en utilisant le travail déjà effectué. J'aimerais également qu'il y ait de vraies incitations financières à participer aux CPTS.

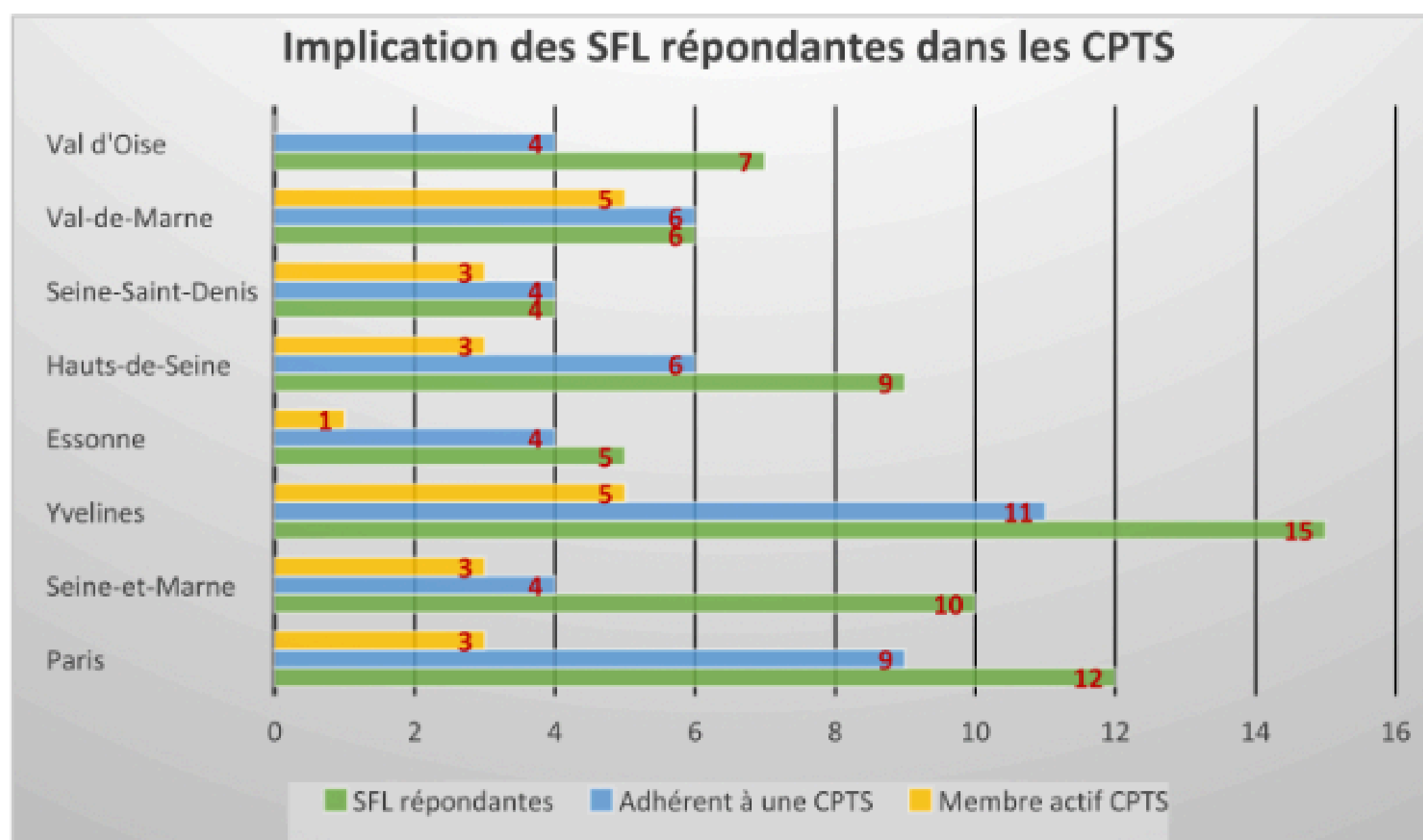
>> poursuivre l'information ce qu'est une CPTS, que les CPTS proposent des soirées à thème pour présenter la profession sage-femme aux autres PS de la CPTS pour les SFL se sentent inclus et valorisés, présenter des actions et outils qui fonctionnent sur d'autres CPTS, mettre en avant l'importance d'avoir une sage-femme référente, mettre en avant la nécessité d'avoir des actions périnatalité/santé de la femme en lien avec le PRS.

Annexe 4

ENQUETE SFL SUR CPTS

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au sein de votre CPTS ?

68 réponses de SFL du 10 janvier 2024 au 10 mars 2024



Sur les 68 réponses :

- 20 SFL ne sont pas adhérentes dont 13 qui ne connaissent pas la CPTS de leur territoire d'exercice,
- 48 SFL sont adhérentes à la CPTS de leur territoire d'exercice
 - 23 d'entre elles sont actives ou référentes au sein de leur CPTS :
 - Membre du bureau de la CPTS (trésorière, secrétaire, présidente)
 - Participation aux réunions et instances,
 - Participation aux groupes de travail,
 - Participation aux actions et projets,
 - Responsable d'actions sur la périnatalité/santé de la femme ou de groupe de travail
 - 25 d'entre elles ne souhaitent pas être actives ou référentes au sein de leur CPTS :
 - Les postes sont déjà pourvus
 - Par manque de temps
 - Trop chronophage sans rémunération
 - Axe de travail trop large et non ciblés sur la périnatalité
 - Nouvellement installé
 - Ne sais pas comment s'impliquer (ne connais pas la gestion de projet)

Sur les 48 SFL adhérentes, 8 SFL sont membres du bureau de leurs CPTS, 1 SFL souhaite devenir membre du bureau et 14 SFL y réfléchissent.

Ce qui a donné envi aux SFL d'adhérer à la CPTS de leur territoire d'exercice :

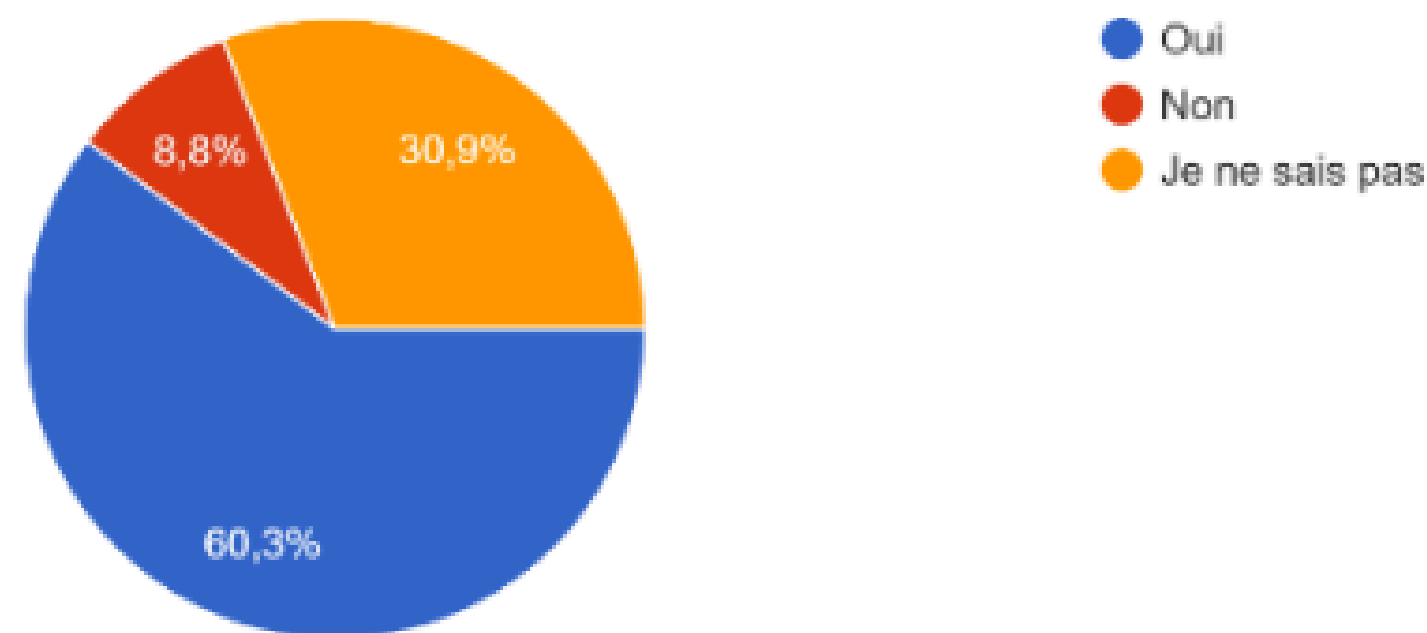
- Pouvoir assurer la continuité des soins en ville
- Pouvoir agir directement, faire avancer les choses en étant décisionnaire
- Rejoindre un réseau de professionnels et être insérer localement
- Rompre l'isolement, travailler en collaboration et partager les connaissances
- Être à jour sur les nouveautés, connaître les actions sur le territoire
- Participer aux actions sur le territoire et améliorer la prise en soin des femmes
- Faire connaître la profession de sage-femme

19 SFL ont donné les raisons à leur non-adhésion :

- Nouvellement installé
- Ne connais pas l'existence de leur CPTS ou ce qu'est une CPTS
- Surcharge de travail, n'as pas le temps de s'impliquer dans une CPTS
- Peur de perdre son autonomie
- Ne comprends pas l'intérêt et l'utilité des CPTS
- Pas de retour des CPTS suite à une prise de contact

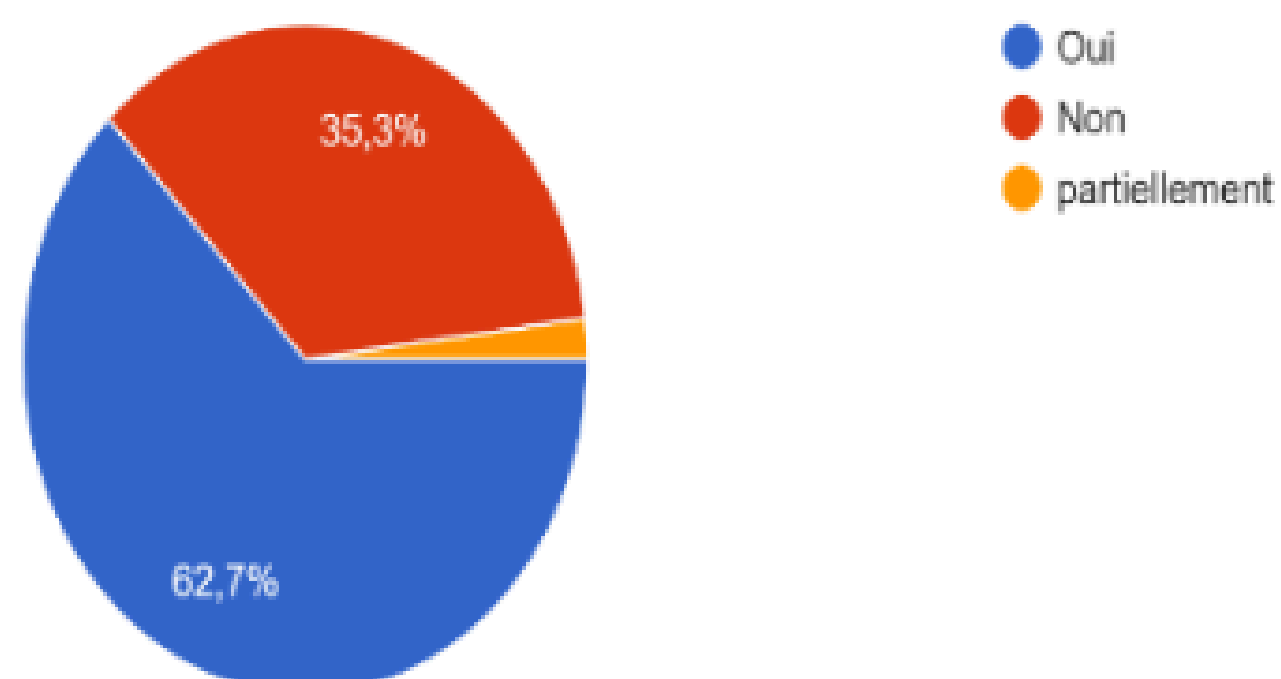
Le projet de santé de votre CPTS a-t-il des actions dans le champ de la périnatalité et/ou santé de la femme ?

68 réponses



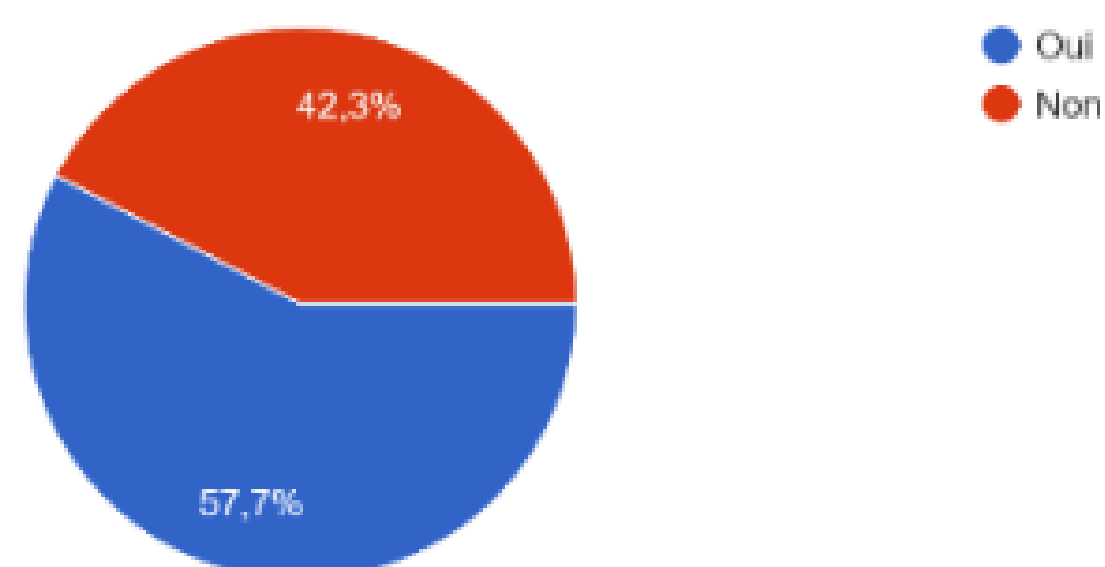
2/ Êtes-vous impliqué(e) dans ces actions ?

51 réponses



SI NON, êtes-vous intéressé(e) pour développer des actions sur ce champ au sein de votre CPTS ?

26 réponses



Ce que la CPTS doit faire pour réussir à mobiliser les sages-femmes libérales :

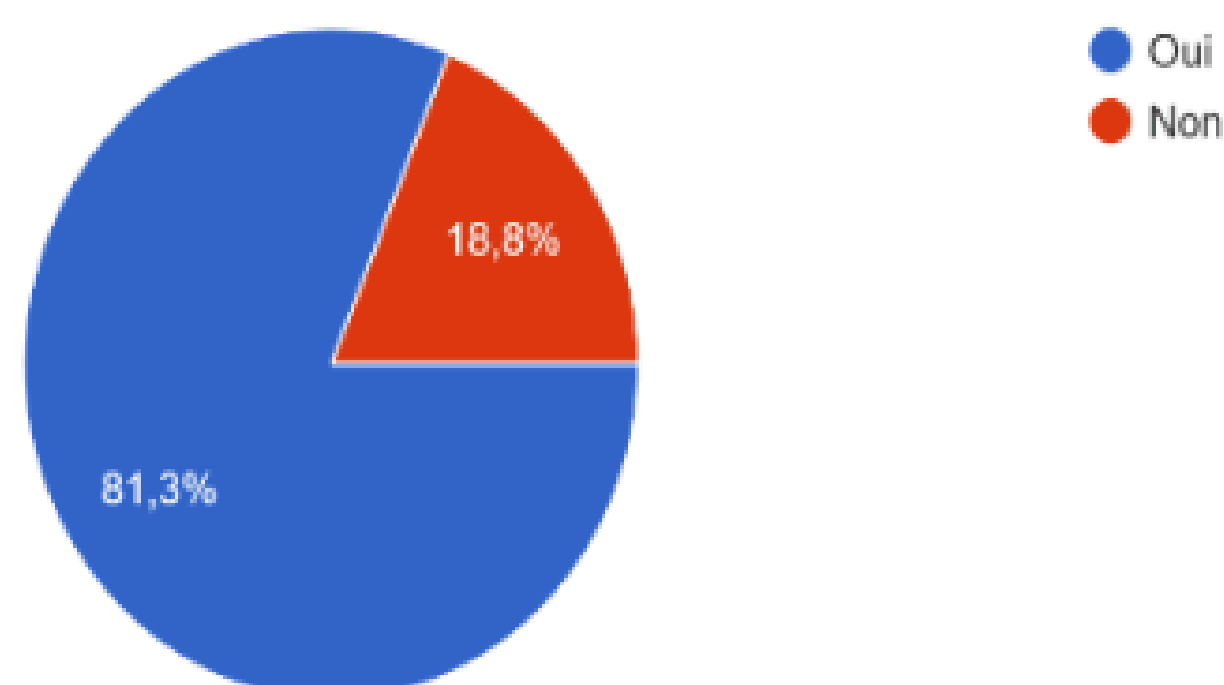
- Avoir une communication active (actions, indemnisation, objectifs, présentations des résultats des actions)
- Se faire connaître en expliquant ce que les CPTS peuvent apporter aux SFL et en quoi les SFL s'engagent
- Proposer des actions concrètes axées sur la périnatalité, non chronophage, qui ont impact direct pour les SFL et leurs patientèles (actions clefs en main).
- Rendre les SFL actrices de leur avenir professionnel
- Répondre aux mails de prise de contact
- Organiser des rencontres SFL mais aussi pluriprofessionnel (visio et présentiel)
- Recenser les besoins de terrain et nous expliquer comment les actions se montent
- Rendre le territoire plus attractif (pouvoir trouver des remplaçants)
- Les CPTS doivent avoir des coordinateurs/ chargée de mission pour éviter la surcharge de travail aux PS impliqués
- Rencontrer les SFL sur leur lieu d'exercice ou les contacter personnellement par téléphone.

Remarques ou besoins spécifiques formulés auprès de l'URPS SF IDF :

- Faciliter les communications inter CPTS dans une même région et au minimum dans un même département pour coordonner leur travail
- Faire plus de communication sur la nécessité d'intégrer une CPTS en faisant corps avec les autres instances de la profession.
- S'engager pleinement dans des projets de CPTS est très chronophage (bientôt les professionnels de santé libéraux n'auront même plus le temps de voir leurs patients en consultation tant l'exercice libéral idéalement souhaité par nos autorités sanitaires est chronophage...)
- Signaler aux CPTS ce manque de clarté, ce problème de communication.
- Partager les autres actions menées par les SF dans les autres CPTS.
- Beaucoup de temps perdu et les réunions se multiplient (souvent doublés).

Etes-vous d'accord pour être recontacté(e) suite à cette enquête dans le cadre de projets avec l'URPS ou l'ARS concernant le déploiement des CPTS ?

64 réponses



Sages-femmes au cœur des CPTS



- L'Île-de-France recense 125 projets de CPTS à différents stades d'avancement.
- Plus de 65% comptent des sages-femmes libérales adhérentes.
- 112 actions sur le volet périnatalité et/ou santé de la femme sont ou vont être mises en place.

DOSSIER SPECIAL « CPTS »

Communautés Professionnelles
Territoriales de Santé



Tout ce qu'il faut savoir sur les CPTS

La CPTS est un mode d'organisation, à la main des professionnels de santé, visant à renforcer leur coordination, dans un cadre populationnel sur leur territoire et au service d'une prise en charge globale des patients.

POUR QUOI FAIRE ?

- Structurer l'offre de soins de proximité,
- Améliorer l'articulation ville-hôpital,
- Répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé que les professionnels ont identifiées dans le cadre d'un projet de santé,
- Favoriser des prises en charge coordonnées et pluriprofessionnelles sur les territoires.

COMMENT ?

Par 4 missions socles et 2 missions optionnelles :

- Améliorer l'accès aux soins,
- Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient,
- Développer des actions de prévention,
- Répondre aux crises sanitaires graves,
- Développer la qualité et la pertinence des soins,
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire.

Ces missions sont développées dans le projet de santé de la CPTS.

Celui-ci est élaboré en cohérence avec le projet régional de santé et le diagnostic territorial de la CPTS qui examine les caractéristiques de la population du territoire. Ce diagnostic permet d'identifier le territoire d'action, les besoins de la population et les actions à mettre en œuvre pour y répondre.

La CPTS et son projet de santé sont validés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Assurance Maladie puis financés par l'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel).

Ce contrat est signé par la CPTS, l'ARS et l'Assurance Maladie pour une durée de 5 ans.

Un calendrier de mise en œuvre des différentes missions déployées par la CPTS est défini afin de tenir compte du délai nécessaire aux acteurs pour s'organiser et du temps pour construire et déployer les missions choisies.

POUR QUI ?

Les communautés professionnelles ont vocation à rassembler l'ensemble des professionnels de santé volontaires d'un territoire. C'est pourquoi, elles s'organisent à l'initiative des professionnels de santé de ville et associent les autres acteurs de santé du territoire : établissements et services sanitaires et médico-sociaux et autres établissements et acteurs de santé dont les hôpitaux de proximité, les établissements d'hospitalisation à domicile, etc.

Le statut juridique est choisi par la communauté professionnelle selon l'organisation qu'elle souhaite mettre en place tout en répondant aux critères suivants : garantie d'une pluriprofessionnalité, possibilité d'adhésion à la communauté des différentes catégories d'acteurs nécessaires à la réalisation des missions (personnes physiques ou morales), possibilité de recevoir les financements de l'Assurance Maladie, adaptations aux missions choisies, possibilité de recruter du personnel pour le fonctionnement de la communauté.

CPTS : AVANTAGES ET BÉNÉFICES

POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

- Décloisonner les soins.
- Assurer un suivi global des patients.
- Améliorer la qualité des prises en charge par la pluriprofessionnalité.
- Organiser collectivement les soins non programmés.
- Créer un réseau pluriprofessionnel et participer à des initiatives professionnelles à l'échelle d'une population.
- Obtenir un soutien dans son exercice et diminuer l'isolement professionnel.
- Partager les bonnes pratiques et formations pluriprofessionnelles
- Réaliser des actions communes (parcours ville-hôpital, prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique...).

POUR LES SAGES-FEMMES

- Faire reconnaître et valoriser leur profession et leurs compétences auprès des professionnels de santé et du grand public.
- Créer des projets et actions dans le champ de la périnatalité et de la santé de la femme.
- Fluidifier le lien ville-hôpital et les liens pluriprofessionnels.
- Connaître la dynamique du territoire et les actions qui y sont menées.

POUR LES PATIENTS

- Accès facilité à un médecin traitant.
- Qualité, rapidité, globalité de la prise en charge.
- Accès à tous les professionnels nécessaires à son parcours de soins.
- Continuité des soins en ambulatoire.
- Offre de soins et de prévention adaptée et locale.

CHIFFRES EN ÎLE-DE-FRANCE

- 120 CPTS (dont 91 ACI signés), soit 79% de la population couverte.
- 285 sages-femmes libérales adhérentes, soit 21,7% par rapport à l'ensemble de la profession (3ème profession en termes de représentativité) *

En 2023, sur l'ensemble des CPTS, l'URPS Sages-Femmes Île-de-France a identifié 84 CPTS avec des actions sur la périnatalité et/ou la santé de la femme (prévention et parcours) en cours ou qui vont être mises en œuvre sur le territoire, contre 58 en 2022**.

* données CPAM du 29/04/2024

** données URPS SF IDF - année 2023

Missions socles

Missions optionnelles

Mission 1 : Accès aux soins

Faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville

Mise en œuvre sous 6 à 18 mois

Mission 2 : Parcours

Organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient

Mission 3 : Prévention

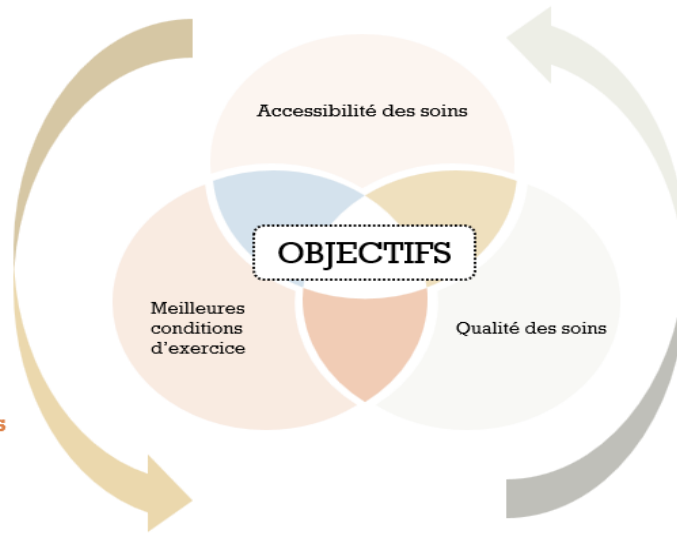
Développer la prévention à l'échelle d'une population

Mise en œuvre sous 12 à 24 mois

Mission 4 : Crises sanitaires graves

Établir un plan pour répondre aux crises sanitaires graves

Mise en œuvre sous 6 à 18 mois



Mission 5 : Qualité

Renforcer la qualité et la pertinence des soins dans une dimension pluriprofessionnelle

Mission 6 : Accompagnement des professionnels de santé

Promouvoir et faciliter l'installation des professionnels de santé notamment dans les zones de tension démographique

Aucun délais de mise en œuvre

Focus sur les missions des CPTS

MISSION 1

- Mise en place d'une procédure de recensement des patients à la recherche d'un médecin traitant,
- Mise en œuvre d'une organisation proposant aux patients un médecin traitant parmi les médecins de la CPTS,
- Proposition par la CPTS d'une organisation territoriale permettant d'apporter une réponse aux demandes du régulateur SAS.

MISSION 2

Mise en œuvre de parcours sous différentes formes selon les besoins identifiés : pour contribuer à la continuité des soins et à la fluidité des parcours, pour gérer les patients en situations complexes, en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes âgées pour faciliter le maintien à domicile, etc.

MISSION 3

Définition d'actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé au regard des besoins du territoire, tels que : promotion auprès des patients de la vaccination et des recommandations sanitaires, prévention des addictions, des risques iatrogènes, de la perte d'autonomie, de l'obésité, des violences intra-familiales, etc.

MISSION 4

Rédaction d'un plan d'action, basé sur une trame nationale, qui aborde les modalités de réponse aux 5 typologies de crise sanitaire suivantes :

- prise en charge de blessés somatiques ou psychiques (attentats, incendie, etc.),

- prise en charge de malades : épidémie saisonnière, canicule, grand froid, pollution,
- prise en charge de patients atteints par un agent infectieux émergent,
- prise en charge de patients atteints par un agent NRC (accidents ou attentats nucléaires, radiologiques ou chimiques),
- altération de l'offre de soins (pénurie de médicaments, difficultés de circulation liées à la neige, etc.).

MISSION 5

- Organisation de concertations pluriprofessionnelles autour de cas patients (notamment cas complexes) pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge,
- Formaliser des retours d'expérience en vue de formuler des pistes d'amélioration et d'harmonisation des pratiques dans une dimension pluriprofessionnelle.

MISSION 6

- Mobiliser les ressources pour faciliter l'accueil de stagiaires,
- Accompagner les professionnels de santé, et notamment les jeunes en formation ou jeunes diplômés, en mettant en avant le caractère attractif du territoire pour favoriser et faciliter leur installation en ville ;
- Promouvoir les activités de la CPTS auprès des professionnels de santé et de la population.

« PERINATALITE ET SANTE DE LA FEMME » AU CŒUR DES MISSIONS 2 ET 3 DES CPTS D'ÎLE-DE-FRANCE :

MISSION 2 :

- Améliorer le parcours de la femme enceinte en communiquant sur les différentes étapes de celui-ci et sur les acteurs impliqués.
- Repérer et prendre en charge la dépression post-partum.
- Groupe d'accompagnement destiné aux femmes enceintes et aux jeunes parents : soutien à la parentalité, groupe de parole, atelier de portage de bébé 0-4mois.
- Atelier collectif pour « l'accompagnement non médicamenteux de l'endométriose ».
- Lutter contre la rupture de soins avec la mise en place d'une permanence de soins sage-femme.

MISSION 3 :

- Promouvoir le dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus.
- Diffusion d'un guide d'information « santé sexuelle » : annuaire professionnel de santé du territoire, IVG et contraception, IST et dépistage, ressources LGBTQIA+, violence faites aux femmes.
- Formation IVG médicamenteuse.
- Sensibilisation aux violences intra-familiales.
- Webinaires d'information et livret sur le rôle de la sage-femme à destination des professionnels de santé et du grand public.

Le rôle des instances

Pendant toute la durée du contrat, la CPTS, l'Agence Régionale de Santé et l'organisme local de l'Assurance Maladie organisent des points d'échanges réguliers, au moins une fois par an, pour définir et suivre :

- le calendrier de déploiement des missions ;
- l'intensité des moyens déployés pour réajuster au besoin le niveau des aides versées ;
- des indicateurs de suivi du déploiement de chaque mission et les objectifs fixés ;
- l'adaptation, le cas échéant, du montant du financement accordé au regard de l'évolution de la taille de la CPTS ;
- le niveau d'atteinte des résultats obtenus en fonction des indicateurs de suivis choisis.

Un ou plusieurs avenants au contrat peuvent être conclus à tout moment en cas de modifications souhaitées par les parties signataires sur les termes du contrat : modification de taille de la CPTS, modifications des missions choisies, modifications des indicateurs de suivi, etc.

Retour sur le financement des CPTS

Deux volets sont financés pour accompagner le déploiement de la CPTS : un premier volet pour contribuer au financement du fonctionnement et un second volet pour contribuer au financement de chacune des missions exercées par celle-ci.

Le montant total alloué pour chaque mission se répartit en deux parts : un financement fixe, couvrant les moyens mis en œuvre par la CPTS pour réaliser la mission, et un financement supplémentaire prenant en compte l'intensité des moyens mis en œuvre ainsi que les résultats d'impact des missions.

Ce financement permet également de valoriser le temps consacré par les professionnels de santé pour définir, construire et participer aux missions. Enfin, il contribue à l'acquisition d'outils informatiques facilitant la coordination au sein de la CPTS : annuaire partagé, plateforme de communication, outil facilitant la gestion des parcours, etc.

Ces deux volets de financement sont adaptés à la taille de la CPTS :

- Taille 1 : inférieur à 40 000 habitants
- Taille 2 : entre 40 et 80 000 habitants
- Taille 3 : entre 80 et 175 000 habitants
- Taille 4 : supérieur à 175 000 habitants

Montant annuel		CPTS taille 1	CPTS taille 2	CPTS taille 3	CPTS taille 4
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet fixe/moyens	55 000 €	70 000 €	90 000 €	110 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	30 000 €	35 000 €	45 000 €
	Total	80 000 €	100 000 €	125 000 €	155 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient (socle)	Volet fixe/moyens	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (socle)	Volet fixe/moyens	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves (socle)	Volet fixe/moyens	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	1re rédaction du plan				
	Volet fixe/moyens	12 500 €	17 500 €	22 500 €	25 000 €
	Mise à jour du plan				
	Volet variable/survenue d'une crise sanitaire grave	37 500 €	52 500 €	67 500 €	75 000 €
	Total** correspondant à la 1re année de rédaction du plan	62 500 €	87 500 €	112 500 €	125 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins (optionnel)	Volet fixe/moyens	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (optionnel)	Volet fixe/moyens	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable/actions et résultats	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Total	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible **	Volets fixe et variable	287 500 €	382 500 €	487 500 €	580 000 €

L'implication de l'URPS Sages-Femmes Île-de-France dans les CPTS

Dans le cadre du déploiement des CPTS, l'URPS Sages-Femmes Île-de-France a signé un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'Agence Régionale de Santé. Ce contrat lui a permis de recruter une chargée mission de coordination dans le but d'accompagner les sages-femmes libérales d'Île-de-France dans leur intégration aux CPTS.



« Je n'ai pas le temps, je ne veux pas faire du bénévolat, ça ne va rien changer pour moi. »

Depuis 2021, des visioconférences départementales d'informations sur la thématique des CPTS ont eu lieu dans le but de faire connaître ce nouveau mode d'organisation mais aussi de mettre en avant l'importance de la périnatalité et de la santé de la femme au cœur des projets de santé :

- Visioconférences 2021 : Qu'est-ce qu'une CPTS ? - Les CPTS de votre département
- Visioconférences 2022 : CPTS de votre département et retours d'expérience
- Visioconférences 2023 : CPTS et périnatalité : de la réflexion à l'action (disponibles en Replay : [Intégrer les CPTS / Replay des rencontres](#))

Au premier semestre 2024, l'URPS Sages-Femmes Île-de-France a mené une double enquête auprès des CPTS et des sages-femmes libérales d'Île-de-France afin de cerner les difficultés et les freins que rencontrent les deux parties.

Afin de prendre connaissance des résultats de cette double enquête et de découvrir l'évolution des CPTS sur le volet de la périnatalité et de la santé de la femme, nous avons élaboré un [webinaire régional](#) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie qui aura lieu le 19 septembre 2024 de 18h à 20h.

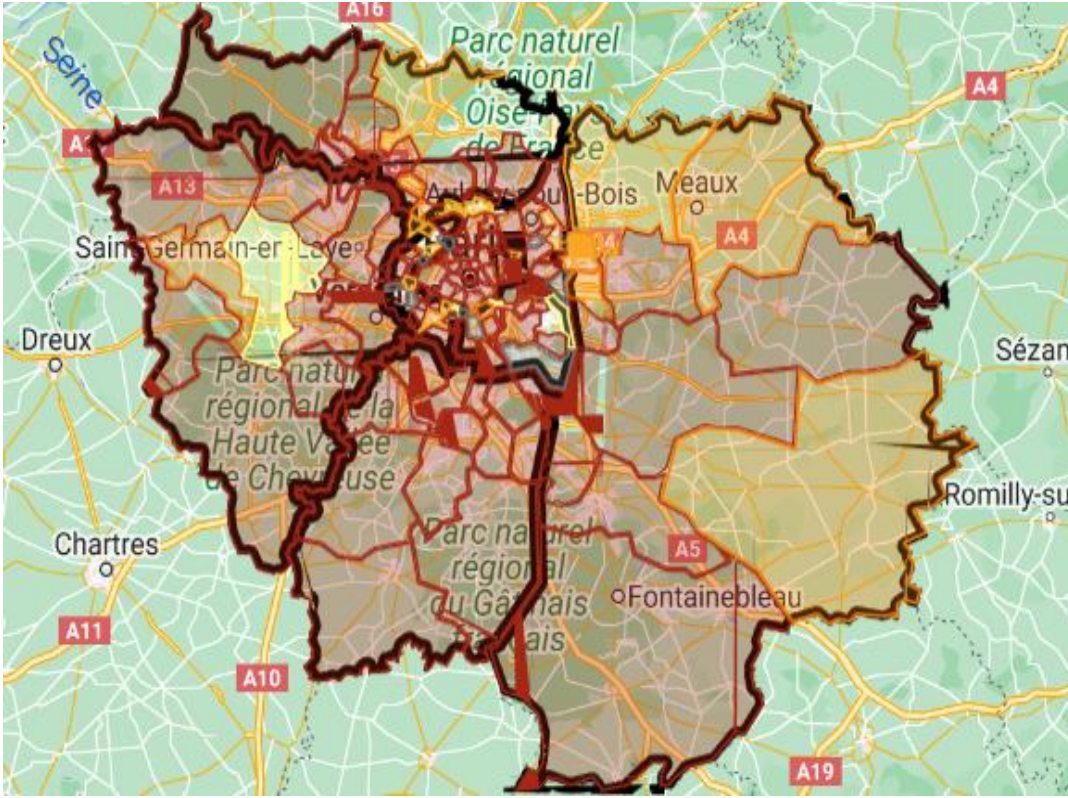
Les CPTS peuvent au contraire être un outil pour aborder le soin différemment, en passant d'une tarification à l'acte à des modalités de financement qui permettent l'élaboration de projets et de protocoles de coordination.

Cela permet aux sages-femmes volontaires d'être indemnisées pour les temps de réunion ou de projets, et ne les pénalisent donc pas si elles diminuent leur activité sur ces temps-là, puisque les CPTS bénéficient de financements significatifs.

Comme en politique, participer à la vie de la CPTS permet d'influencer les orientations et projets à l'échelle locale. Les sages-femmes peuvent avoir un réel impact.

Il n'y a pas de mode d'emploi des CPTS. Les sages-femmes ne savent donc pas forcément par où commencer mais l'URPS sages-femmes est disponible pour les accompagner.





L'URPS Sages-Femmes Île-de-France a également créé une cartographie interactive qui permet de suivre en un clic :

- la délimitation des territoires des CPTS,
- leurs niveaux d'avancement,
- le volet périnatalité et santé de la femme développé dans les projets de santé
- les coordonnées de contact génériques.

Vous pouvez consulter cette cartographie sur le site de l'URPS Sages-Femmes Île-de-France en allant sur [Intégrer les CPTS / Cartographie des CPTS Île-de-France](#).

L'URPS Sages-Femmes Île-de-France toujours à vos côtés !

Le fonctionnement réel de chaque CPTS est très variable puisqu'il dépend de la dynamique du territoire, des acteurs de santé mais aussi du public visé.

Afin de vous proposer des outils concrets, l'URPS Sages-femmes Île-de-France souhaite créer un groupe de soutien destiné aux sages-femmes libérales d'Île-de-France.

Ce groupe se présentera sous deux formes :

- un **fil de discussion type "WhatsApp"** permettant une réactivité des membres face à une difficulté ou un questionnement sur l'intégration au sein d'une CPTS ou encore la mise en place de projets. Ce sera un canal d'échange au quotidien.
- une **réunion en visioconférence 1 fois par trimestre** pour aborder des questions et problématiques récurrentes.


Pour y parvenir ce groupe sera composé :

- **d'une équipe de pilotage** : un petit groupe de sages-femmes référentes actives au sein de leur CPTS, qui pourront partager leurs expériences et répondre aux interrogations des sages-femmes, tout en étant dans une dynamique d'échange où toutes les sages-femmes peuvent apprendre les unes des autres.
- **de sages-femmes participantes** : les sages-femmes libérales inscrites à ce groupe pourront bénéficier d'un accompagnement gratuit grâce à des conseils méthodologiques (intégration d'une CPTS, évaluation des besoins d'un territoire, initiative de projet, identification des parties prenantes...). A noter qu'un certain nombre de CPTS disposent de coordinateurs rémunérés qui soulagent toute la partie organisationnelle des projets.

L'équipe de pilotage sera composée de 3 sages-femmes référentes : 2 retenues parmi vos candidatures et 1 de l'URPS Sages-Femmes Île-de-France, elle-même active au sein de sa CPTS. Ces sages-femmes référentes seront indemnisées par l'URPS Sages-Femmes Île-de-France pour leur implication dans ce projet pilote.

La chargée de mission de coordination de l'URPS Sages-Femmes Île-de-France ainsi que les autres membres de l'URPS seront les modérateurs de ce groupe.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce groupe de soutien, nous vous invitons à répondre à ces quelques questions afin que nous puissions vous recontacter.



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT


NOUVEAU PROJET

L'URPS SF IDF SOUHAITE CRÉER UN GROUPE DE SOUTIEN
"SAGES-FEMMES LIBÉRALES ET CPTS"


**OBJECTIFS : UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET DES
ÉCHANGES ENTRE PAIRS SUR LA MÉTHODOLOGIE AU SEIN DES CPTS
AFIN D'Y TROUVER SA PLACE ET MONTER DES ACTIONS
PÉRINATALITÉ/SANTÉ DE LA FEMME**

**VOUS AVEZ ENVIE DE PARTAGER SUR LES CPTS ?
VOUS AVEZ BESOIN DE SOUTIEN, D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE CONSEILS POUR VOUS SENTIR INTÉGRÉE DANS
VOTRE CPTS ET Y MENER DES ACTIONS ?**

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT À CE GROUPE !



POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ [ICI](#)



Pour toutes questions et informations complémentaires, contactez notre chargée de coordination :

@ : penault.charlotte@urps-sf-idf.fr / urps.sagefemme.idf@gmail.com
Tel : 07.83.97.08.36

Vous pouvez également prendre rendez-vous sur notre permanence téléphonique en cliquant [ICI](#)

Suivez-nous sur les réseaux !



Scannez pour accéder à notre site



Annexe 6

PARCOURS PÉRINATALITÉ

**Comment améliorer le lien Ville-Hôpital en périnatalité
dans les Yvelines?**

De Mai 2023 à aujourd'hui



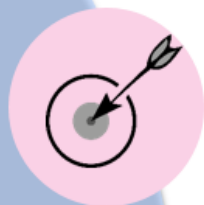
Yvelines



LE PROJET

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



L'OBJECTIF

Améliorer le lien Ville-Hôpital en Périnatalité dans les Yvelines afin de fluidifier le parcours maternité des femmes Yvelinoises.

LES ÉTAPES



L'ÉQUIPE PROJET

- 1 cheffe de projet CPAM
- 1 coordinatrice CPTS URPS Sages-Femmes Ile de France
- 2 Sages-femmes coordinatrices du réseau de périnatalité MYPA

LES PARTENAIRES ET LES ACTEURS

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



LES PARTENAIRES

- SESAN
- Service exercice coordonné CPAM 78
- Chargé d'étude e-Santé/ Délégués numériques en santé / Délégués assurance maladie – CPAM 78
- service Marketing – écoute client CPAM 78
- Service communication CPAM 78
- ELSM 78
- DD ARS 78

LES ACTEURS

- Maternités
- Sages-femmes libérales
- PMI
- CPTS
- HAD
- DAC
- ...



**l'Assurance
Maladie**

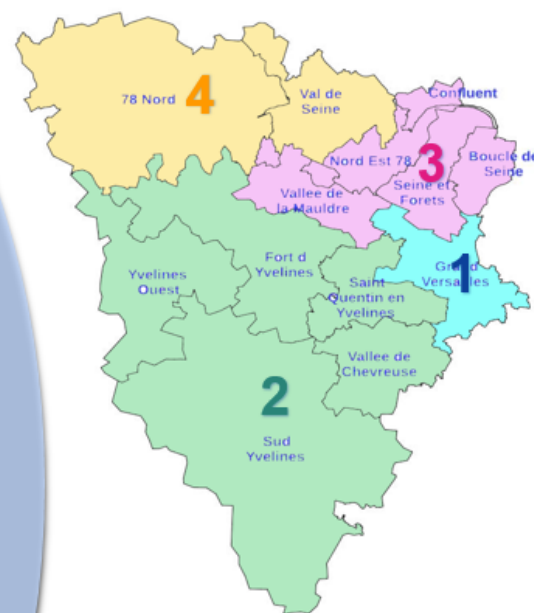
Yvelines



LES ATELIERS

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



DE JANVIER À FÉVRIER

- 1** - Territoire de Versailles
29 participants
- 2** - Territoire de Trappes/ Rambouillet:
28 participants
- 3** - Territoire de Poissy/ Saint Germain:
29 participants
- 4** - Territoire du Mantois:
27 participants

Au total: 93 participants

AVRIL 2024

2 ateliers à distance

Au total: 64 participants



**l'Assurance
Maladie**

Yvelines



THÉMATIQUES ET ACTIONS

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



Anténatal et EPP



- Sensibiliser et améliorer la communication sur l'EPP dès le 4^{ème} mois de grossesse auprès de tous les PS et femmes enceintes
- Harmoniser et diffuser de l'information sur le parcours grossesse
- Diffuser de l'information sur la sage-femme référente

Affichage d'informations en salles d'attente en maternités

Proposer systématiquement un EPP en maternité privée

Envoyer les documents EPP aux PS des patientes suivies (SFL)

Distribution flyer EPP + doudou liste aux patientes des PMI

Transmission d'affiches dans les salles d'attentes cabinets libéraux, pharmacies, laboratoires d'analyses...

Information par la SFL de ses patientes et des PS de son réseau sur la SF Référente avant 24 SA

Outils Numériques socles & documents de sortie

- Définir les documents prioritaires à mettre dans le DMP
- Alimenter et consulter systématiquement le DMP
- Harmoniser les outils (Utilisation de la messagerie sécurisée de santé)

CPTS: Organisation d'une formation pour les sages-femmes sur les outils socles numériques en collaboration avec les Délégués numériques en santé de la CPAM et le SESAN

Alimentation du DMP en systématique par les maternités avec les documents de sortie (LLS, CR...)

Consultation et alimentation systématique du DMP par la SFL

Groupe de travail avec le SESAN et DSI sur le DMP et MSSanté avec la maternité

THÉMATIQUES ET ACTIONS

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



Contacts, Circuits & Coordination des sorties de maternité



- Communiquer sur les annuaires ressources (MYPA, [ameli](#))
- Recenser les circuits existants des maternités et les communiquer
- Travailler avec les établissements de santé sur une procédure commune sur les sorties de maternité en précisant le rôle de chacun

Utilisation au quotidien de l'annuaire MYPA

CPTS: Recensement des SF du territoire réalisant des VAD post-accouchement + territoire d'intervention

Rencontre : CPTS / Maternités du territoire pour comprendre comment les services fonctionnent

Distribution de flyers et affiches à mettre dans les chambres de maternité

S'assurer que les coordonnées PMI soient à jour dans l'annuaire MYPA selon secteur

Organisation de réunions de concertation pluri-professionnelles Ville-Hôpital dès sensation d'une situation / sortie complexe avant RAD

Formations prioritaires

Organiser des rencontres partenariales afin de favoriser l'interconnaissance et présenter les missions du DAC

- Accompagnement privilégié sur les outils numériques (DMP / [MSSanté](#))
- Amélioration de l'interconnaissance des professionnels de santé de la périnatalité
- Formations pluri-professionnelles sur le parcours grossesse

SFL: Prise de contact avec un Délégué Numérique en Santé pour apprendre à utiliser le DMP

Relancer les temps d'échange avec les sages-femmes libérales du bassin

Présenter les missions des professionnels de PMI puéricultrice, SF médecin...

LES ENGAGEMENTS

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



AU TOTAL

- **105 ACTIONS** ont été ou vont être mises en œuvre par les acteurs de la périnatalité: maternités, sages-femmes libérales, CPTS, DAC, PMI, MYPA, CPAM, HAD...

UN ACCOMPAGNEMENT PAR LES PILOTES DU PROJET



- **2400 exemplaires de la Doudou Liste** ont été imprimés et transmis ou sont en cours de distribution pour les différents acteurs (sages femmes libérales, PMI, maternités ...) qui nous les ont demandées - notamment dans le cadre d'une campagne d'accompagnement des SFL par la CPAM.
- **70 affiches maternité** ont été imprimées également à la demande des maternités et PMI
- La CPAM des Yvelines, en collaboration avec le SESAN et l'ARS, va continuer à accompagner les maternités sur le long terme, **notamment sur le champ du numérique mais aussi sur la thématique du parcours périnatalité.**
- Plusieurs structures vont l'intégrer à leur livret destiné aux femmes enceintes

LES OUTILS CRÉÉS À LA SUITE DU PROJET

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



YOU ARE EXPECTING A BABY
DO YOU KNOW ABOUT THE EARLY PRENATAL APPOINTMENT?
A personal dialogue with you

WHY ?

- Better understand the stages of your pregnancy
- Answer all your questions (health advice, medical exams, medic rights and administrative procedures...)
- Implement a personalized follow-up

FOR WHOM ?

- All pregnant women
- Individually or as a couple

WHEN ?

- From the 8th month of pregnancy, but it is never too late to ask

WITH WHOM ?

- Midwife
- General practitioner
- Obstetrician/gynecologist

WHAT TYPE OF SUPPORT ?

- 100% covered by Health Insurance (Assurance Maladie)
- Medical prescription not required

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT
CONNAISSEZ-VOUS L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE ?
Un temps d'échange qui vous est dédié

POURQUOI ?

- Mieux comprendre les étapes de votre grossesse
- Répondre à toutes vos interrogations (conseils santé, examens, suivi médical, droits et démarches administratives...)
- Mettre en place un accompagnement personnalisé

POUR QUI ?

- Toutes les femmes enceintes
- En individuel ou en couple

QUAND ?

- Dès le 8ème mois de grossesse, mais il n'est jamais trop tard pour le demander

AVEC QUI ?

- Sage-femme
- Médecin généraliste
- Gynécologue-obstétricien

QUELLE PRISE EN CHARGE ?

- Prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie
- Prescription médicale non nécessaire

L'Entretien Prénatal Précoce fait partie des rendez-vous OBLIGATOIRES.
S'IL NE VOUS EST PAS PROPOSÉ, DEMANDEZ-LE !

ameli.fr

La Péribox

La Boîte à outils des CPTS sur le parcours périnatalité dans les Yvelines

La fiche Indicateurs Parcours Périnatalité
La fiche Actions Parcours périnatalité
Les outils de communication prêts à être diffusés



Afin d'harmoniser les outils sur le département, création d'une affiche sur l'Entretien prénatal précoce (en français et anglais) par la CPAM en collaboration avec l'URPS SF et le réseau MYPA. Elle sera diffusée massivement à tous les acteurs de la périnatalité de la ville et de l'hôpital mais aussi plus largement aux médico-sociaux liés à la parentalité et à l'enfance

Afin que ce projet puisse continuer à orienter les actions mises en œuvre pour améliorer le lien ville-hôpital en périnatalité, une **boîte à outils à destination des CPTS** a vu le jour: **LA PERIBOX**.

Elle sera dès demain diffusée à l'ensemble des CPTS des Yvelines afin de les accompagner dans leurs actions à mener sur le champs de la périnatalité. Cette boîte, c'est le fruit de votre travail!

LES OUTILS

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



LA DOUDOU LISTE
 Tout ce qu'il faut faire à chaque étape de votre grossesse et à la naissance de votre enfant.

1^{er} TRIMESTRE

- Prendre rendez-vous avec un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme pour confirmer votre grossesse.
- Planifier la 1^{re} consultation prénatale avec le médecin généraliste, le gynécologue ou la sage-femme qui vous suit pour vérifier la bon déroulement de votre grossesse.
- Déclarer votre grossesse auprès de la caisse d'allocation familiale (CAF) et de la caisse d'assurance maladie ; directement en ligne par le professionnel de santé, ou en envoyant à la CAF ou à la caisse d'assurance maladie le formulaire qu'il vous remette.
- Planifier votre 1^{er} échographie - 10V la semaine 11.
- Planifier votre bilan prénatal - 10V la semaine 11.

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DU SUIVI À DOMICILE JUSQU'AU 12^e JOUR DE VOTRE ENFANT ? N'ATTENDEZ PAS...

Contactez votre sage-femme avant de quitter la maternité. Vous pouvez aussi choisir votre sage-femme avant de faire jusqu'au 12^e jour.

Les frais médicaux de ces visites sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE
 Un rendez-vous incontournable de votre grossesse

1000 PREMIERS JOURS

L'aventure commence. Pensez à déclarer votre sage-femme référente.

Assurance Maladie

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT
 CONNAISSEZ-VOUS L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE ?
 Un temps d'échange qui vous est dédié

POURQUOI ?

- Mieux comprendre les étapes de votre grossesse
- Répondre à toutes vos interrogations (conseils santé, examens, suivi médical, droits et démarches administratives...)
- Mettre en place un accompagnement personnalisé

POUR QUI ?

- Toutes les femmes enceintes
- En individuel ou en couple

QUAND ?

- Dès le 6^e mois de grossesse, mais il n'est jamais trop tard pour le demander

AVEC QUI ?

- Sage-femme
- Médecin généraliste
- Gynécologue médical ou obstétricien

QUELLE PRISE EN CHARGE ?

- Prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie
- Prescription médicale non nécessaire

L'Entretien Prénatal Précoce fait partie des rendez-vous OBLIGATOIRES. S'IL NE VOUS EST PAS PROPOSÉ, DEMANDEZ-LE !

ameli.fr

Partez à la conquête d'un nouvel espace pour votre santé.

non ESPACE SANTÉ

AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

FICHE D'ACTUALISATION DES MATERNITES
 DU RESEAU MATERNITE EN YVELINES ET PERINATALITE ACTIVE

PRESENTATION GENERALE	Maternité de type : 2B	Statut : Public
-----------------------	------------------------	-----------------

LES ATELIERS ET LES THEMATIQUES

VOTRE AVIS SUR LE PROJET

Parcours Périnatalité



De Mai 2023 à aujourd'hui



8/10

... MÈNERONT DES ACTIONS

... ONT TROUVÉ LE PROJET NÉCESSAIRE

... ONT TROUVÉ LE PROJET UTILE

86%

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Parcours Périnatalité

De Mai 2023 à aujourd'hui



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX



Yvelines



[www](#)



[www](#)



[www](#)

NOUS JOINDRE

CPAM des Yvelines:

Aurélié MATRY : parcours-perinatalite.cpam-yvelines@assurance-maladie.fr

URPS Sages-Femmes Ile-de-France:

Charlotte PENAULT : penault.charlotte@urps-sf-idf.fr

Réseau MYPA:

Anne DUBOIS: adubois@mypa.fr

Camille BOUYER: cbouyer@mypa.fr



Yvelines

